



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **Publié le 27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 9 - Compte Administratif 2024

Délibération n° 007955

9
Compte Administratif 2024

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet L'adoption du Compte administratif fixe la clôture budgétaire et comptable de l'exercice écoulé. Hors résultats d'investissement repris, les dépenses réelles du budget général s'élèvent à 215 M€, en hausse de près de 7 M€ par rapport au Compte administratif 2023, dont 154,3 M€ pour le fonctionnement et 60,7 M€ en investissement, dont 47,6 M€ dédiés à l'équipement du territoire (et 48,5 M€ y compris les travaux en régie).

L'adoption du Compte administratif par le Conseil municipal marque la clôture budgétaire de l'exercice écoulé. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1, avec une présentation au préalable du Compte de gestion du Comptable.

Le Compte administratif présente les réalisations en dépenses et en recettes de l'exercice n-1.

L'adoption du Compte administratif est à ce titre l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année précédente.

Le Budget 2024 était placé sous le signe de la robustesse :

- Robuste, avant tout, dans la fiabilité et la durabilité du projet qu'il portait, et la solidité aux valeurs du collectif, de la solidarité, autant d'axes qui sont ceux du programme municipal.
- Robuste, également, dans sa structuration et ses équilibres, car relevant d'une stratégie financière à la fois raisonnée et durable, adaptée et responsable, dont les résultats budgétaires en 2024 confirment le respect.

Indéniablement, en 2024, la Ville de Besançon a fait une nouvelle fois le choix du mouvement, de l'élan, celui de la transformation, celui d'une ville d'accompagnement et de proximité, attentive aux besoins du quotidien comme aux enjeux d'avenir, celui, aussi, d'une ville d'attractivité et de prospérité partagées.

Dans un contexte de tensions exacerbées au niveau national et international, la Ville, à travers son Budget 2024, a placé la politique humaine et sociale au cœur de ses actions municipales, comme garantie et condition à la cohésion et comme moteur de la transition, pour accompagner, protéger, développer, pour répondre, par la confiance et la projection, aux bouleversements du monde, aux défis et aux crises multiples.

Alors que 2024 a été également l'année la plus chaude en Europe et dans le monde, dans un contexte politique national fortement troublé, dans une période d'inquiétudes majeures au niveau international, la robustesse de la réponse municipale est celle de la résilience, de la résistance aux crises, de la transition pour construire un territoire de solutions concrètes et adaptées.

Dans ce cadre, les axes du projet municipal, portés et activés depuis le début du mandat, et qui constituent autant d'objectifs et d'engagements fermes, de court, moyen et long terme, ont révélé plus que jamais leur caractère essentiel :

- **Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités,**
- **Anticiper, agir, adapter pour le climat et le vivant,**
- **Favoriser le dynamisme, la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale,**

- **Cultiver le collectif en impliquant les habitants et en soutenant les associations bisontines.**

Ces axes, qui guident et impulsent les actions municipales, ont également présidé aux choix budgétaires des budgets successifs.

Le Compte administratif 2024 traduit, de manière chiffrée, les résultats concrets sur le terrain que chacun peut voir au travers de la Ville, avec :

- ✓ **un niveau d'investissement inédit, de 47,6 M€,** réalisé en parallèle d'un désendettement, permettant de garantir la pérennité de l'action de la Ville,
- ✓ **une accentuation des soutiens au fonctionnement et à la qualité des services publics,** que ce soit aux services municipaux, avec notamment un effort exceptionnel en faveur des régimes indemnitaires, ou au CCAS et à nos structures partenaires, associatives notamment.
- ✓ **la poursuite de la stabilité des taux de fiscalité communaux pour la 13^{ème} année consécutive** (et il en est de même en 2025) en soutien au pouvoir d'achat des citoyens et contribuables, et par la mise en œuvre d'une vraie action de sobriété et de respect de l'argent public.

Les engagements pris sont aujourd'hui des réalisations effectives.

Avec au total 215 M€ réalisés en 2024, soit près de 590 000 € par jour, la Ville s'est résolument placée dans l'action, dans la construction et la proposition de solutions, malgré les injonctions, au niveau national, de repli, et malgré les incertitudes liées à l'avenir des finances publiques qui ont constitué une ombre pendant toute l'année 2024 et se sont encore accentuées depuis.

La Ville a ainsi accéléré encore, en 2024, comme en témoigne de manière chiffrée le Compte administratif, son action en faveur de la lutte contre les vulnérabilités, pour prendre soin des Bisontines et des Bisontins, particulièrement les moins aisés, pour préserver et améliorer la qualité de vie, pour protéger un service public de qualité, de solidarité et de proximité, pour toujours renforcer le dynamisme et le développement de la Ville et pour mener la transition.

Ce sont ces éléments, de collectif et de lien, qui constituent en 2024 et pour les années à venir, le ciment de notre quotidien et des solutions pour notre avenir.

Tels sont les objectifs qui étaient fixés à travers les axes du Budget 2024 et tels sont les objectifs qui ont été atteints.

Le rapport du Compte administratif 2024 s'articule comme suit :

- I. **Le Compte administratif 2024 : des engagements tenus et réalisés**
 1. Des résultats financiers conformes à la stratégie financière
 2. Des engagements aux réalisations
- II. **Les données budgétaires du Compte administratif 2024**
 1. Les résultats du budget général
 2. Les résultats du budget principal
 3. Les résultats des budgets annexes

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : DES ENGAGEMENTS TENUS ET REALISES

1. DES RESULTATS FINANCIERS CONFORMES A LA STRATEGIE FINANCIERE

La stratégie financière de la Ville de Besançon a été renouvelée à l'automne 2020, pour le mandat.

Si les crises successives, sanitaire d'abord, puis inflationniste et énergétique ensuite, ont pu modifier certains postes de manière conjoncturelle, **les objectifs et les valeurs portées et défendues au travers de la stratégie financière restent les mêmes, permettant de garantir la réalisation du programme municipal et les priorités politiques.**

Une stratégie financière est bâtie de manière pluriannuelle à partir de prévisions de recettes et de dépenses. Il est à noter que le contexte national peu lisible, avec des incertitudes quant à la mise à contribution des collectivités à partir de 2025, rend l'exercice particulièrement et de plus en plus complexe, et nécessite plus que jamais de garder une réactivité permanente.

La stratégie financière constitue à la fois un outil de pilotage et de suivi, puisque sa réalisation est prévue puis mesurée annuellement sur la base du Compte administratif, en adéquation avec les objectifs.

Elle est aussi **un outil d'aide à la décision**, puisque la faisabilité des décisions ayant un impact budgétaire annuel ou pluriannuel, est vérifiée pour garantir leur mise en œuvre. C'est le cas par exemple des nouvelles mesures locales en matière de ressources humaines décidées en 2024 et mises en place à partir de juillet, pour un impact de 1,5 M€ en année pleine auxquels s'ajoutent 500 K€ de compensation de ces mêmes mesures au CCAS.

La Ville s'attache à une stratégie financière à la fois adaptée, durable, globale, et porteuse de sens.

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 MONTRENT QUE CETTE STRATEGIE EST STRICTEMENT TENUE.

- ✓ **Premier axe de la stratégie financière de la Ville, le déploiement d'un plan massif d'investissement Climat-Solidarité (avec un objectif global d'investissement moyen de plus de 40 M€ par an).**

⇒ LES OBJECTIFS :

Il a été décidé en 2021 d'augmenter sur toute la durée du mandat le niveau d'investissement par rapport à la trajectoire initiale, de l'ordre de 10 M€ par an en moyenne, notamment pour accélérer la rénovation énergétique des écoles, des crèches et des bâtiments municipaux, la lutte contre la chaleur et pour la protection de la biodiversité, les économies d'énergies et les énergies renouvelables, les équipements de proximité et de solidarité...

Cet objectif est confirmé annuellement.

Pour mémoire, la prospective prévoyait antérieurement un niveau d'investissement de l'ordre de 32 M€ par an. Ce niveau avait été majoré tout d'abord de 3 M€ en 2020, puis à partir de 2021, avec un objectif fixé à plus de 42 M€ en ouverture de crédits.

Cet effort d'investissement répond également, au-delà même de l'urgence à répondre à l'enjeu écologique et climatique et à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, au rôle moteur de la Ville en matière d'attractivité et de soutien au développement économique, à l'emploi et aux entreprises, locales notamment.

L'investissement est également **un outil de maîtrise des charges, énergétiques notamment, et de lutte contre la « dette grise », créée par une carence d'entretien.**

⇒ LES LEVIERS :

Plusieurs leviers en recettes, qui sont aussi des axes d'optimisation, sont mis en place pour accompagner cet effort exceptionnel d'investissement :

- **Tout d'abord, la recherche de financements externes** qui représente un axe prioritaire, non seulement financier mais également pour la capacité de notre territoire à porter des projets partagés et exemplaires,
- **La mise en place, ensuite, d'un schéma directeur immobilier** permettant des recettes de cessions de patrimoine, en parallèle d'une optimisation de la gestion et de l'occupation des locaux municipaux,
- **Le maintien d'un autofinancement suffisant** (niveau d'épargne dégagé par le fonctionnement) pour soutenir le rythme de notre investissement en maîtrisant le recours à l'emprunt.

L'autofinancement minimal, qui s'apprécie avant tout en tendance, est défini pour la Ville par un niveau d'épargne nette (épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement, déduction faite du remboursement du capital de la dette) devant couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement, soit un minimum de 11 M€ : cet indicateur vise à s'assurer que la Ville n'emprunte pas annuellement pour des travaux récurrents ce qui engendrerait une spirale à la hausse de l'emprunt.

Toutefois, les besoins toujours croissants en travaux récurrents (dits tranches annuelles ou investissements de proximité), mais également les taux d'intérêts de la dette plus élevés, incitent à aller au-delà de cet indicateur minimal en optimisant le niveau de l'épargne nette.

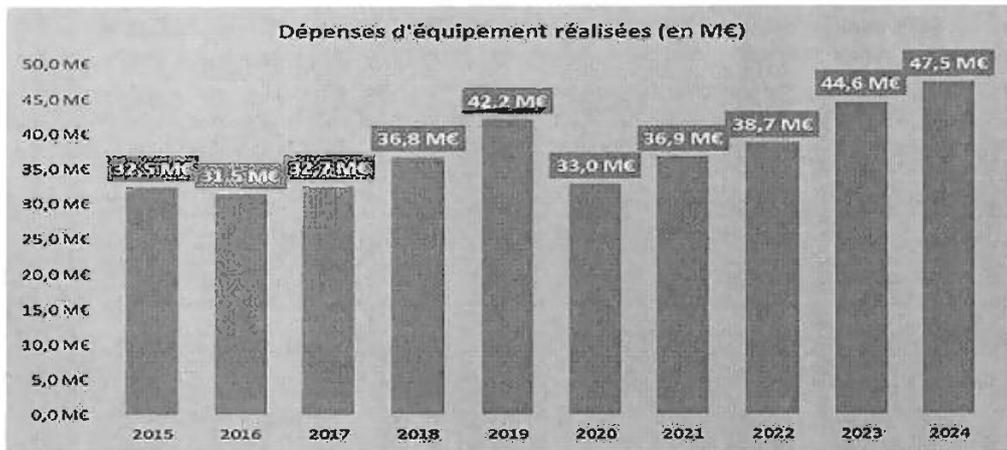
- **Un recours progressif à l'emprunt calibré au plus près des besoins annuels, d'autant plus possible que la Ville est faiblement endettée.**

L'emprunt est une ressource d'investissement à la fois durable (car elle répartit la charge sur les générations qui utiliseront les équipements) et raisonnée car c'est un outil de transition, et elle doit non seulement être mobilisée pour franchir le mur d'investissement nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique, mais également être reconnue comme telle au-delà des indicateurs strictement financiers et en grande partie tombés en désuétude.

La Ville veille, notamment par le biais du questionnaire de Responsabilité Sociale et Environnementale auprès des établissements bancaires, mais également à des dispositifs comme l'épargne citoyenne, à **garantir, par des critères extra-financiers, la transparence non seulement de l'affectation des emprunts, mais également l'origine des financements.**

⇒ **LES RESULTATS A FIN 2024 :**

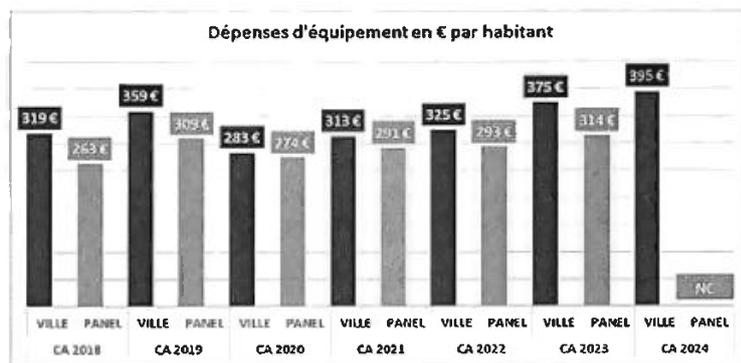
- La montée en puissance de l'investissement est particulièrement notable ces dernières années.



En 2024, sur le budget principal, la Ville a réalisé (payé) un niveau d'investissement inédit, à hauteur de 47,5 M€, en hausse de près de 2,9 M€ par rapport à 2023 et de 8,8 M€ par rapport à 2022. Ce montant est également supérieur de plus de 12 M€ à la moyenne des réalisations 2015-2019 (35,1 M€).

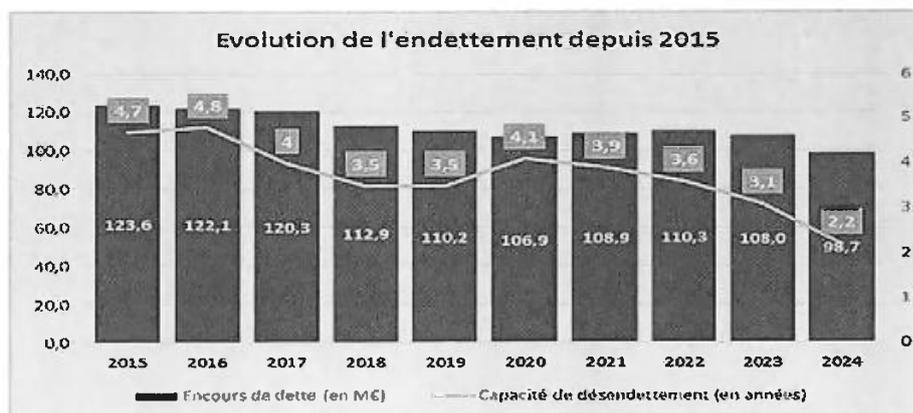
Sur les 5 dernières années, la Ville aura investi plus de 200 M€, soit 25 M€ de plus que les 5 années précédentes.

Ce résultat place la Ville comme investisseur de premier ordre, ce que confirme la comparaison avec sa strate (panel des 27 villes de France métropolitaine de 100 000 à 300 000 habitants – hors communes appartenant aux métropoles de Paris, Lyon, Marseille, Lille - source: data.economie.gouv.fr)



La Ville de Besançon a investi en 2024 81 € de plus par habitant que les villes de même taille en 2023, soit rapporté au nombre total d'habitants, 10 M€ de plus.

- Ce niveau inédit et accru d'investissement a été réalisé dans un cadre de baisse de l'endettement pour la 2^{ème} année consécutive.



Capacité de désendettement = dette / épargne brute.

Plafond contractuel Cahors : 12 ans



En 2024, la Ville s'est désendettée de 9,3 M€ et a donc encore renforcé sa solvabilité : c'est le fruit de l'activation des différents leviers, notamment la mise en œuvre de cessions de patrimoine importantes dans le cadre du schéma directeur immobilier, ainsi que de la recherche de financements externes auprès de nos partenaires, avec un emprunt calibré au plus juste des besoins.

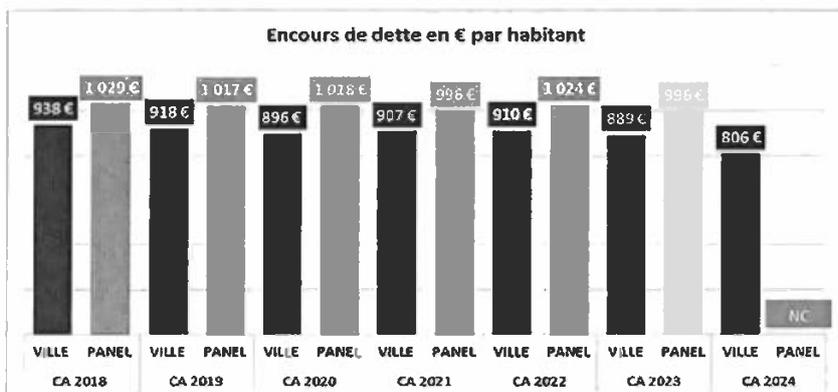
En 2024, l'encours de dette est inférieur de 11,5 M€ à 2019. La Ville a eu recours à l'emprunt principalement en 2021 et 2022 dans une période de taux bas, ce qui lui a aussi permis de reconstituer son fonds de roulement et de limiter l'emprunt pendant des années marquées par les taux d'intérêt élevés.

Conjugué à une hausse de l'épargne brute, cela aboutit à une nouvelle baisse de la capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute), qui se situe à 2,2 ans en 2024, ce atteste d'une situation financière maîtrisée.

Cette situation est d'ailleurs confirmée lors des consultations d'emprunt pour lesquelles l'ensemble des partenaires bancaires se positionnent, et permet à la Ville de bénéficier de taux favorables.

Dans le cadre de la stratégie pluriannuelle, ce résultat constitue un atout car elle confère à la Ville une capacité à investir.

Cette gestion maîtrisée de la dette se confirme également par rapport au panel, ce qui est d'autant plus à souligner qu'elle s'articule avec un investissement plus élevé.



La Ville de Besançon a un encours inférieur de 190 € par habitant que la moyenne des villes de même taille. Sa capacité de désendettement, de 2,2 ans, est également bien inférieure à la moyenne, de 4,3 ans.

✓ **Deuxième axe, le déploiement d'une stratégie financière garantissant la mise en œuvre des engagements du programme municipal et la sécurité financière de la Ville.**

⇒ **LES OBJECTIFS :**

La stratégie financière a pour objectif que les choix en dépenses soient mis en adéquation de la façon la plus affinée possible avec le niveau des recettes de fonctionnement.

L'objectif est de garantir non seulement la sécurité financière, mais également la pérennité du service rendu et la garantie de la mise en œuvre des engagements du programme municipal, en parallèle d'une maîtrise fiscale et tarifaire.

⇒ **LES LEVIERS :**

Cela passe par :

✓ **un premier levier volontairement non activé, celui de la hausse des taux de fiscalité.**

L'objectif de stabilité des taux de fiscalité communaux a été ainsi confirmé en 2024 (comme les années précédentes et comme en 2025), conformément aux engagements municipaux.

Cette stabilité est reconduite année par année depuis 2011 pour les taxes foncières et même depuis 2009 pour la taxe d'habitation.

Dans un contexte où la revalorisation forfaitaire des bases appliquée au niveau national a représenté + 3,9 % pour les locaux d'habitation et les locaux industriels (après 7,1 % en 2023), du fait d'une inflation élevée, car calculée en fonction de l'inflation, revalorisation qui a également porté le dynamisme du produit fiscal pour la Ville, en plus de l'évolution physique des bases, la Ville a fait le choix important de ne pas ajouter à cette évolution une hausse des taux.

Ce n'est pas un choix neutre en termes de stratégie financière, puisque la hausse de 1 % de la fiscalité génère une recette supplémentaire de 800 K€.

Ce n'est pas le choix de toutes les collectivités : en 2024, 17 % des communes de plus de 100 000 habitants ont relevé leur taux de fiscalité directe.

Cette logique s'applique **au niveau tarifaire également**, s'agissant des recettes des usagers des différents services.

L'évolution proposée des tarifs est annuellement calculée au plus juste. Cette évolution est fixée sur la base d'un taux directeur correspondant au niveau prévisionnel de l'inflation, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service rendu, mais avec une modulation au cas par cas notamment en faveur de la tarification sociale, pour la recherche d'une plus grande équité.

En 2024, un travail a été par exemple réalisé pour une modification de la grille tarifaire applicable aux offres extrascolaires proposées par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de concession de service public pour la gestion d'ALSH et de projets d'animation Enfance / Jeunesse 2021-2025, afin de favoriser la tarification solidaire et progressive.

✓ **une vigilance constante quant à la maîtrise du fonctionnement et un calibrage au plus juste des dépenses.**

Au-delà du principe d'une gestion sobre de l'argent public, et de maîtrise du fonctionnement, par exemple sur le plan énergétique, il s'agit de conjuguer 2 impératifs, qui sont ceux du programme municipal, et qui nécessitent la recherche du plus juste équilibre :

- **le maintien d'un service public de qualité, attractif et dynamique, comme base de la cohésion sociale et sociétale.**

Cela nécessite de calibrer au plus juste les besoins de fonctionnement des services municipaux, de préserver la qualité du service rendu, tout en favorisant les réflexions sur les périmètres d'intervention et les besoins, par une approche en coût global, par des évaluations de nos politiques publiques, pour toujours adapter au mieux les moyens, qu'ils soient humains ou financiers.

- **la garantie des conditions d'un maintien de l'autofinancement au service de l'objectif d'un investissement élevé, tout en préservant une situation financière sécurisée.**

Il convient ainsi d'être vigilant à « l'effet de ciseau », entre :

- l'évolution des recettes, contrainte par le contexte (dotations de l'Etat par exemple) ou par des choix locaux, de modération fiscale ou tarifaire.
- l'évolution des dépenses, contrainte elle-aussi, que ce soit par les décisions nationales, l'inflation, l'évolution des différents postes (énergie, alimentation..) ou les besoins qualitatifs ou quantitatifs des services ou des partenaires.

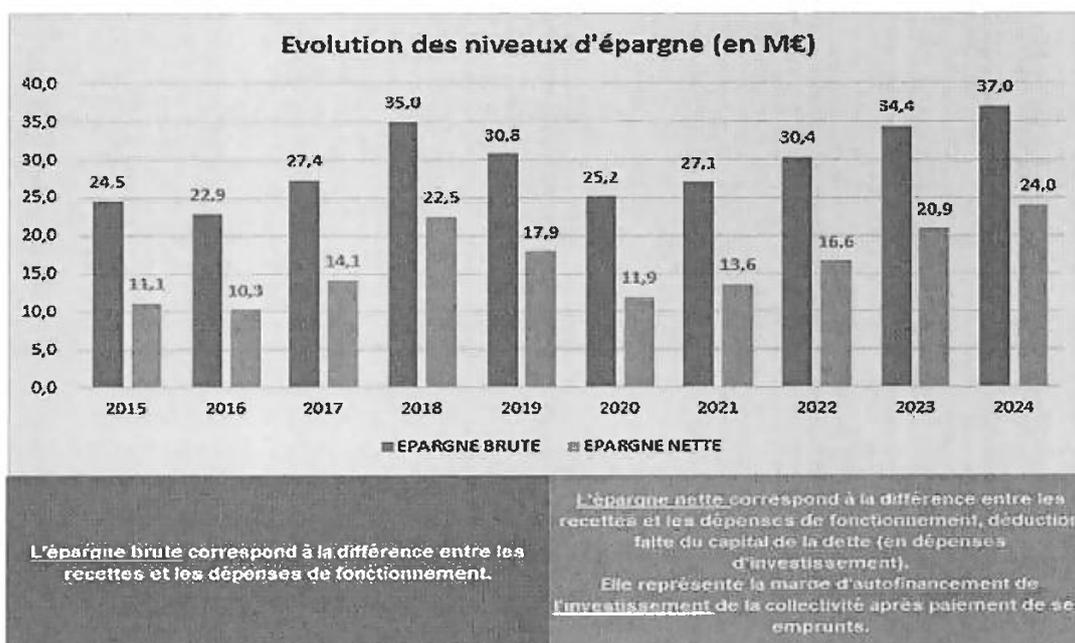
Ce calibrage entre les dépenses et les recettes se mesure par l'épargne brute, c'est-à-dire ce que la collectivité peut dégager pour autofinancer son investissement.

⇒ LES RESULTATS A FIN 2024 :

En 2024, hors inflation (en évolution réelle), les dépenses de fonctionnement évoluent de 1,4 %, ce qui est particulièrement maîtrisé, tandis que les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,2 %.

PRECISION METHODOLOGIQUE : dans les graphiques ci-après, pour une vraie transparence de cette présentation, les chiffres sont retraités des cessions, qui, même si elles se réalisent en fonctionnement, se prévoient en investissement, et constituent des recettes considérées en stratégie financière comme « ponctuelles ».

Cet écart est particulièrement important en 2024, compte tenu du montant conséquent des produits de cessions.



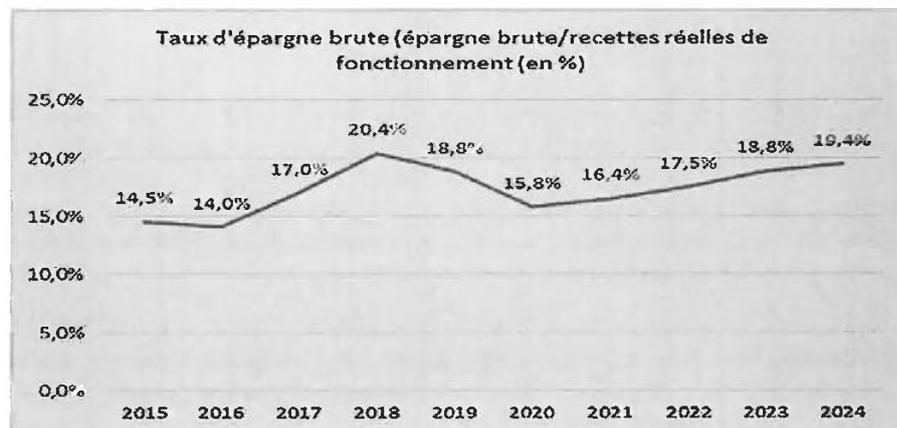
PM : en 2018, la Ville a perçu une recette exceptionnelle d'indemnité suite à contentieux (6,2 M€).

Une analyse rétrospective des niveaux d'épargne montre clairement la **solidité structurelle de la situation financière de la Ville et sa capacité à piloter ses dépenses, y compris en cas de chocs externes, avec :**

- **entre 2014 et 2017, lié à la baisse brutale des dotations de l'Etat, la Ville ayant été ponctionnée à hauteur de près de 23 M€ cumulés ;**
- **en 2020 et 2021, avec la crise sanitaire, qui a eu un impact de près de 13 M€ pour la Ville sur ces 2 années : on voit que ce n'est qu'à fin 2023, 4 ans donc après la crise, que la Ville retrouve son dynamisme d'avant-crise, avec un niveau d'épargne supérieur à celui de 2019 ;**
- **depuis 2022, avec la crise énergétique et inflationniste, dont l'impact a pu toutefois être contenu, grâce notamment au plan de sobriété mis en œuvre dès l'automne 2022.**

Cette capacité à piloter et à ajuster ses dépenses de fonctionnement aux ressources s'apprécie également au vu du taux d'épargne brute, correspondant à la part d'épargne que la collectivité peut dégager par rapport à ses recettes de fonctionnement.

Là encore, la rétrospective montre une grande solidité dans les équilibres, et confirme la situation financière saine de la Ville.



Taux d'épargne brute =
épargne brute / recettes réelles de
fonctionnement nettes.



⇒ La situation de la Ville à fin 2024 reste donc sécurisée et saine, tout en portant des mesures locales exceptionnelles en faveur des ressources humaines, et malgré un niveau de dépenses énergétiques qui n'est pas revenu à celui d'avant 2019.

Si cette consolidation peut se retrouver globalement au niveau du bloc communal en 2024, il faut souligner que la Ville est dans une situation globalement plus maîtrisée que son panel, comme en témoigne la comparaison par habitant.

A noter que dans ce graphique, et par souci de comparaison avec le panel, les recettes de cessions n'ont pas été retraitées.

La Ville a donc, fin 2024, une situation financière conforme à la stratégie, saine et sécurisée, ce qui lui permet, comme l'a confirmé le Budget 2025, d'inscrire son action dans la durée et l'élan qu'elle a choisi d'imprimer depuis le début du mandat.

2. DES ENGAGEMENTS... AUX REALISATIONS

La réalisation du budget témoigne clairement de **la tenue, concrète et visible, des engagements pris auprès des Bisontines et des Bisontins au travers des 4 axes du programme municipal.**



FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS EN ACTIVANT LES SOLIDARITES

UNE POLITIQUE HUMAINE ET SOCIALE ENGAGEE

La Ville a fait le choix en 2024 de placer **la politique humaine et sociale au cœur de ses priorités**, comme moteur et ciment de la transformation, et comme garant d'un service public fort, de qualité et de proximité.

Cela s'est traduit tout d'abord en 2024 par **des mesures salariales d'un niveau exceptionnel, avec la mise en place d'une enveloppe pérenne annuelle de 1,5 M€** en faveur des ressources humaines de la Ville, dont l'attribution a été réalisée dans le cadre d'une démarche de dialogue social approfondi.

Ces mesures se basent sur la conviction forte qu'investir pour la politique humaine, c'est investir pour l'avenir, pour un service public de qualité, pour l'attractivité des emplois publics, pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la justice sociale.

Cela s'est traduit par des mesures extrêmement volontaristes en matière d'harmonisation entre les régimes indemnitaires et de hausses d'indemnités de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) principalement pour les rémunérations les plus faibles. Ces mesures dans leur ensemble ont profité à 1 350 agents, dont 950 relevant de la catégorie C.

Ces mesures ont été mises en place dès le 1^{er} juillet 2024, avec le CCAS, pour lequel la Ville a compensé intégralement l'impact (de 500 K€ en année pleine), et Grand Besançon Métropole.

Pour la Ville, **c'est donc un effort total annuel de 2 M€ en faveur des ressources humaines**, dont les bases ont été posées dès l'exercice 2024, et qui a été d'ailleurs complété et finalisé en 2025 s'agissant de l'alignement entre filières.

Par ailleurs, un second plan d'action 2024-2026 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été adopté pour renforcer les actions du premier plan (2021-2023) et agir contre les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ou garantir l'accès aux emplois.

LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE SOCIALE

Un des points marquants est le renforcement, inédit sur le mandat, du soutien au CCAS.

De 9,5 M€ en 2019, la subvention du CCAS s'est montée à 10,7 M€ en 2024. Elle marque une hausse de 443 K€ par rapport à 2023 de CA à CA et de + 13 % par rapport au début du mandat.

Ce soutien annuel de la Ville représente environ 40 % du budget du CCAS et 7 % de nos dépenses de fonctionnement.

L'enjeu pour le CCAS, dans un contexte à la fois de contraintes budgétaires fortes et de besoins sociaux grandissants en parallèle, comme en témoigne l'Analyse annuelle des Besoins Sociaux, est à la fois de maintenir son action de proximité au cœur des quartiers de la Ville de Besançon, par le maillage territorial de ses structures, de conforter le soutien aux publics isolés, par l'aide et l'accompagnement à domicile, les soins infirmiers à domicile, les résidences autonomes ou l'Escapade, mais également d'améliorer l'accueil par des équipements adaptés.

En mars 2024, le **Forum annuel de l'innovation sociale** conduit par le CCAS a consacré sa 5^{ème} édition aux mobilités et a permis aux nombreux acteurs d'échanger sur cet enjeu primordial.

Au titre du 3^{ème} Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), la Ville a poursuivi son engagement et a notamment porté durant l'année l'action « Logements temporaires pour réfugiés en formation », en lien avec le bailleur social Loge.GBM.

La Ville confirme une nouvelle fois en 2024 qu'elle est aux côtés des plus fragiles, en défense de la justice sociale.

Le projet de la **Maison des Femmes** se concrétise en effet. Après avoir acquis en 2023 des locaux situé rue Jean Wyrsh pour un montant de 1,2 M€, la Ville a engagé en 2024 les études (82 K€), permettant un démarrage des travaux en 2025 et une ouverture de cet équipement début 2026. En mars 2024, a été officiellement lancée l'association de préfiguration de ce projet.

Elle offrira un nouveau lieu unique, d'un peu plus de 1 000 m², où les femmes, en particulier celles victimes de violences, quels que soient leur âge, leur situation sociale, économique, personnelle, pourront être accueillies, informées et accompagnées, avec une prise en charge et un parcours d'écoute, de soins, et d'orientation.

Le succès rencontré par le recours à l'épargne citoyenne sur ce projet, et qui a permis d'atteindre en seulement 2 mois l'objectif de 700 000 €, a montré combien cette thématique était importante et partagée.

En matière d'amélioration de l'accessibilité, qui requiert d'importants investissements pour adapter les bâtiments, repenser l'espace public, les écoles, rendre plus perceptibles les signalétiques, les investissements réalisés se sont portés à hauteur de 733 K€.

La semaine bisontine du Handicap a aussi permis de valoriser les lieux, les activités et les actions accessibles aux personnes en situation de handicap. Le raid Handi Forts, initiative lancée par la Ville et le Centre Croppet a également réuni 370 personnes en mai 2024, et rassemblé un large public, événement encore plus significatif dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La lutte contre la fracture sociale passe également par la politique de la ville.

Le nouveau Contrat de Ville pour la période 2024-2030 a été signé le 29 mars 2024. Il vise à réduire les inégalités et à améliorer le quotidien des habitants en proposant un accompagnement adapté aux besoins de chaque quartier.

Le contrat de ville compte désormais 6 quartiers prioritaires : Planoise, Montrapon, Orchamps-Palente, Clairs-Soleils, Battant, et Hauts de Saint Claude.

La Ville, partenaire essentiel des 22 signataires du contrat, a ainsi versé 316 K€ de subventions en 2024 dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville.

Avec plus de 15 000 habitants, le quartier de Planoise poursuit sa transformation en profondeur, avec l'objectif de proposer une offre d'équipements à la hauteur des enjeux et une plus grande mixité.

Les travaux de la **nouvelle salle d'activités socio-culturelles et sportives au Centre Nelson Mandela** ont été terminés en fin d'année 2024 et permettent d'accueillir un panel d'activités diverses : danse, yoga, arts du cirque, arts martiaux, en lien également avec les établissements scolaires du secteur de Planoise. Le coût des travaux s'élève à près de 700 K€, dont 429 K€ en 2024.

Dans le cadre du **NPRU Planoise**, ce n'est pas moins d'**1,5 M€** qui ont été par ailleurs investis dans les espaces et équipements publics, principalement, en 2024, sur le secteur Fribourg, le secteur Bourgogne, la cour ainsi que le parvis de l'école Ile-de-France.

Sur le secteur des Clairs-Soleils, le bâtiment place des Lumières se transforme en un lieu hybride et intergénérationnel, avec plusieurs aménagements prévus sur plus de 500 m². La médiathèque deviendra ludo-médiathèque avec un large espace dévolu au numérique, aux jeux didactiques et pédagogiques, favorisant la présence des enfants et adolescents mais aussi des parents et grands-parents. En 2024, le montant de l'acquisition foncière et des études s'est élevé à 337 K€.

Des études ont été également menées **sur le quartier Palente-Orchamps** pour permettre d'engager cette année la création d'une liaison entre la Place Olof Palme et le square Debussy, et la création d'un plateau sportif de proximité.

Sur le secteur Battant, les études ont été lancées autour de la rénovation de la salle Battant, lieu de vie important du quartier, ainsi que sur le dispositif de médiation qui sera prochainement mis en place. Le projet d'apaisement engagé dans **le secteur Battant** s'est poursuivi en 2024, dans le cadre notamment d'un déploiement progressif des bornes d'accès. La restauration de la fontaine Bacchus, achevée au printemps 2024, a contribué à dynamiser le site et recréer un lieu de convivialité dans le quartier. Les travaux de rénovation de la crèche ont également démarré.

L'adoption du Contrat Local de Santé (CLS) a également confirmé la priorité accordée à la santé, axe essentiel de solidarité et de justice sociale

La Ville pilote la dynamique **« Une seule Santé »**, regroupant santés humaine, animale et environnementale, pour proposer des actions en réponse aux nombreux défis environnementaux et sociétaux posés notamment par le changement climatique et les enjeux liés à l'alimentation. Cette approche décloisonnée de la santé passe par un renforcement de la qualité du cadre de vie, l'éducation à la santé et la vaccination pour développer des interventions de terrain au plus proche des populations, y compris celles éloignées de la santé.

Notre « ville-santé » est d'ailleurs reconnue mondialement et a accueilli le monde de la recherche lors de la 21^{ème} Université d'été francophone en santé publique en juillet 2024.

Début 2024, afin de sensibiliser le grand public, un guide pratique a été conçu pour proposer des conseils et des astuces applicables au quotidien, afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens et en mettant l'accent sur la protection des personnes les plus vulnérables.

L'année 2024 a également permis d'avancer dans le plan d'actions pour **la prévention des conduites addictives, qui est une des priorités fortes de l'année 2025.**

Enfin, en 2024, la Ville a versé, dans le cadre de ses engagements pris pour soutenir les projets d'investissements de ces structures, **90 K€ à Emmaüs et 75 K€ à la Blanchisserie du Refuge, 40 K€ à la Maison des Familles.**

UN ENGAGEMENT AFFIRME POUR L'EDUCATION ET LA JEUNESSE

Autre investissement pour l'avenir, celui en faveur de la jeunesse et de l'éducation. C'est un enjeu, pour une Ville, non seulement de cohésion et de solidarité, mais aussi d'attractivité et donc de durabilité.

La Ville fait de l'éducation un axe de mobilisation sur le mandat, avec des avancées majeures.

Le grand plan pluriannuel de réhabilitation des écoles et crèches qui prévoit la rénovation de 12 écoles et 4 crèches, s'est encore accéléré, avec une réalisation en 2024 supérieure de 2 M€ par rapport à 2023. Ce programme ambitieux poursuit un triple objectif : l'amélioration du confort thermique, la lutte contre le réchauffement climatique et la réhabilitation des établissements afin de permettre aux élèves, aux équipes pédagogiques ainsi qu'aux personnels d'évoluer dans un cadre adapté, propice à l'épanouissement.

Au total, sur un programme actualisé à plus de 80 M€, ce sont près de 6,8 M€ qui ont été consacrés au Plan écoles et crèches en 2024, soit plus de 14 % de notre investissement total.

Les travaux de rénovation sont achevés sur les écoles maternelles Bouloche, Kennedy, Kergomard et Ferry. Une nouvelle opération importante a été engagée sur l'école **Viotte** depuis janvier 2024. **Avec un montant de 2,2 M€ dépensés en 2024, l'école est rénovée en énergie positive** et produira plus d'énergie qu'elle n'en consomme pour les usages du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation.

Parallèlement, les études pré-opérationnelles se sont poursuivies pour les écoles **Paul Bert, Vieilles Perrières et Butte** (903 K€ réalisés en 2024), ce qui va permettre le démarrage des travaux cette année.

Les études pour les travaux du groupe scolaire remplaçant l'école Tristan Bernard ont été lancées (36 K€).

En matière de Petite Enfance, **les travaux de restructuration totale de la crèche de Saint-Ferjeux** se sont terminés en décembre 2024, permettant une réouverture aux familles en janvier 2025. Ce chantier a représenté un investissement de **3,3 M€ (dont 2,3 M€ en 2024)**.

Dans le même temps, des travaux de rénovation énergétique ont également été engagés sur **l'établissement d'accueil de Battant** pour un montant 2024 de **294 K€**.

Les travaux de réhabilitation lourde de **la crèche des Orchamps** ont, quant à eux, débuté en septembre 2024, avec une réalisation déjà importante, à hauteur de **473 K€**.

Ces travaux, au-delà de la rénovation indispensable des bâtiments, accompagnent l'évolution des modes d'accueil et notamment la mise en place progressive de dispositifs tels que les accueils inter-âges, organisés en petits groupes de 15 enfants, favorisant l'entraide entre les plus jeunes et les plus âgés et renforçant l'inclusion des enfants en situation de handicap.

En complément de ces grandes opérations de réhabilitation lourde, **1,8 M€ ont été réalisés en 2024 pour des travaux de proximité dans les écoles et les crèches**, auxquels se sont ajoutés 272 K€ pour la poursuite de l'équipement numérique dans les écoles élémentaires, soutenant ainsi la modernisation des outils pédagogiques.

En 2024, la Ville a également poursuivi ses efforts pour **réaménager et végétaliser les cours des écoles Ferry et Ile de France** pour un montant de **près de 1 M€**, afin d'offrir aux élèves des espaces de vie plus agréables, partagés et adaptés au réchauffement climatique.

S'agissant de la restauration scolaire, 5 200 places de cantine ont été attribuées à la dernière rentrée scolaire, soit 300 de plus qu'à celle de 2023.

Depuis 2017, la Ville a augmenté ses capacités d'accueil de 25 %.

Ces résultats sont obtenus par une approche globale, qui consiste à la fois en un travail approfondi sur l'attractivité des métiers d'animateurs, par une organisation optimisée, avec la mobilisation des ATSEM sur des fonctions d'animateurs dans les écoles maternelles à partir de la rentrée scolaire 2024, ainsi que par une adaptation et une extension des locaux.

C'est le cas **des restaurants scolaires de Fourier et de Sapins**, pour lesquels les travaux ont débuté au troisième trimestre 2024 (avec 485 K€ réalisés).

Le passage **du restaurant scolaire Ile de France** en liaison froide a quant à lui été achevé en septembre 2024 (135 K€).

En parallèle de la production quotidienne des 5 000 repas en liaison chaude, un travail permanent est réalisé d'une part, autour de **la qualité des repas**, récompensée par le label "2 carottes" d'Ecocert, avec des menus composés à **70 % de produits respectant le cahier des charges EGAlim** (BIO, SIQO, local bas carbone), dont 46 % de produits biologiques, ce qui dépasse très largement les exigences minimales fixées par la réglementation (50 % EGAlim, dont 20 % de produits bio), mais également autour de **la lutte contre le gaspillage alimentaire**. Dans ce cadre, la cuisine centrale a officialisé sa convention avec la **Banque alimentaire** en 2024.

En 2025, le travail se poursuit autour du tri des biodéchets dans les écoles.

Cette approche globale s'articule au sein du **Projet éducatif de territoire (PEDT) 2024-2026** autour de 5 priorités (parentalité, éco-citoyenneté, vivre et apprendre ensemble, réussite éducative, accueil des enfants à besoins particuliers).

Le dispositif des Parcours culturels a par ailleurs fêté ses 10 ans d'existence. Devant le succès rencontré, le dispositif s'est étendu aux deux nouveaux quartiers prioritaires pour les maternelles (Battant et une partie de Saint-Claude) lors de la dernière rentrée scolaire. Ainsi ce sont désormais 54 parcours qui sont proposés dans les écoles portés par 40 structures culturelles du territoire. Les écoles ont été également fortement associées et impliquées dans le grand mouvement populaire autour des Jeux Olympiques de Paris 2024.

144 K€ ont également été dédiés en 2024 au **renouvellement des aires de jeux dans les écoles et les quartiers**.

Au-delà de l'éducation, Besançon s'engage pour la jeunesse.

Souvent mise en valeur en termes de qualité de vie étudiante, la Ville s'est hissée au 11^{ème} rang des meilleures villes étudiantes, avec une première place du palmarès de la qualité de vie 2023-2024, établi par le magazine l'Étudiant. Cette belle reconnaissance s'accompagne de la transformation sans précédent des Campus, Besançon accueillant près de 30 000 étudiants.

Depuis plusieurs années, le Campus a été considérablement reconfiguré et modernisé. En complément des chantiers menés par Grand Besançon Métropole, la Ville a réalisé le nouveau **Jardin Botanique**, nouveau lieu de découverte et de partage, afin de sensibiliser le public aux enjeux de préservation de la biodiversité, avec environ 6 000 plantes conservées. **1,2 M€** ont été dépensés en 2024 sur cette opération de plus de 5 M€, en attendant l'ouverture des portes prévue cette année.

La Ville agit aux côtés des étudiants toute l'année, avec une offre culturelle et sportive attractive, qui bénéficie d'un soutien financier et logistique de la Ville sur les événements rythmant le cursus universitaire.

La Ville s'attache également à mettre en réseau tous les acteurs de la jeunesse, afin de faciliter la vie des jeunes et leur parcours. Dans ce cadre, le **Tiers-lieu Jeunesse au Centre Pierre Bayle**, dont le futur nom a fait l'objet d'une consultation, ouvrira prochainement, offrant aux jeunes un nouvel espace hybride ouvert, en complémentarité et en articulation avec les actions mises en place par nos maisons de quartier et par les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse (237 K€ en 2024).



ANTICIPER, AGIR, ADAPTER POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT

LUTTER ET S'ADAPTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique, la Ville s'engage très clairement à la fois dans la lutte contre le changement climatique, par les programmes d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables, mais également dans l'adaptation du territoire au réchauffement, par la transformation des espaces et la préservation des ressources.

Le plan pluriannuel d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, mis en place fin 2022 à hauteur totale de plus de 6 M€, en parallèle d'un plan de sobriété énergétique, a donné lieu à **1,2 M€ d'investissements en 2024**.

Dans ce cadre, **quatre chaudières bois mobiles** ont été installées depuis fin 2024. Après la cuisine centrale, le groupe scolaire Jean Zay, l'Institut Supérieur des Beaux-Arts, a eu lieu la mise en service de la chaudière bois du Centre International de Séjour fin 2024. Pour les quatre sites, 100 % du bois proviennent des forêts bisontines ou à proximité de Besançon.

Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques ont été installés, notamment à la piscine-patinoire Lafayette et au centre technique municipal. La solution de géothermie secteur Granvelle a également été lancée.

En parallèle, le déploiement par GBM du réseau de chaleur urbain à l'Ouest constitue une avancée majeure en termes de développement des énergies renouvelables.

Les économies d'énergie sont un impératif environnemental, aussi bien que financier, pour tous, comme l'a montré la crise énergétique de ces dernières années.

Besançon est engagée dans ce cadre dans la lutte contre la précarité énergétique, qui touche en premier lieu les plus vulnérables. **La Ville participe ainsi au programme « Territoires Zéro Exclusion Énergétique » 2024-2026**, avec une extension validée sur une zone d'expérimentation définie à l'échelle du quartier de Palente – Cras – Orchamps.

Dans le cadre du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME), la Ville a développé un partenariat expérimental de repérage et d'orientation des ménages, pour leur permettre de réduire leurs charges et améliorer leur confort, ainsi que prévenir toute potentielle intervention de coupure de gaz ou réduction de puissance électrique.

La Ville a par ailleurs participé en novembre à la 4^{ème} journée contre la précarité énergétique, comme un enjeu social, de transition et de santé.

Le développement, la préservation et la protection de la biodiversité sont des axes essentiels en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La présence du végétal en ville est progressivement renforcée pour lutter contre la surchauffe urbaine sur les espaces urbains.

2,1 M€ ont été réalisés sur la seule année 2024 (pour rappel : 1,3 M€ en 2023) pour accélérer les projets de lutte contre les îlots de chaleur à travers la Ville et ses équipements. Depuis le début du mandat, 4,8 M€ ont été effectivement réalisés sur cette ambitieuse opération.

Sur la place de la Révolution, 41 arbres ont été plantés pour offrir de l'ombrage aux usagers de l'espace urbain, avec en parallèle une désimperméabilisation de certains secteurs. **Près de 600 K€ ont été réalisés en 2024** pour cet aménagement, qui a d'ores et déjà permis de modifier l'usage et la fréquentation de cette place.

La Ville a poursuivi sa campagne de plantation en 2024 avec **près de 1 300 arbres plantés**. A titre d'exemple, 75 arbres ont été plantés l'hiver dernier le long des allées du cimetière de Saint-Ferjeux, pour améliorer la fraîcheur des allées pendant l'été.

Dans ce cadre, la Ville a aussi proposé à 21 écoles primaires des arbres, jumeaux de ceux déjà plantés place de la Révolution, et qui ont été plantés à l'automne dernier. La sensibilisation des plus jeunes est aussi un enjeu d'avenir.

Dans le cadre de la **Semaine du Développement Durable**, la Ville a aussi porté de nombreux événements pour sensibiliser le public aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Conférences, expositions, projections de films, projets d'éducation, visites, ateliers et spectacles, comme celui interactif avec « John le Ver de Terre » ont permis de faire découvrir les nombreuses initiatives territoriales en matière de développement durable.

Sur l'année scolaire 2023-2024, **10 parcours éco-citoyens** différents ont été proposés par la Ville et ont concerné 23 classes dans 17 écoles (11 K€).

Pour mettre en lumière les projets de conservation d'espèces précieuses, s'est aussi tenu à la Citadelle « le Printemps de la biodiversité », avec des animations ludiques proposées aux visiteurs.

Le projet de création d'un potager à la **maison de quartier Grette-Butte** de 1 000 m², géré par un maraîcher professionnel, s'est concrétisé. La production de légumes est utilisée dans le cadre des animations déployées par la maison de quartier en faveur de son public, notamment pour partager des pratiques de jardinage, et permet également l'approvisionnement de la banque alimentaire. Ce projet intègre l'installation de composteurs et de récupérateurs d'eau. La mise en culture du potager a commencé au printemps 2024.

Les pratiques innovantes en matière de développement durable et de transition sont également soutenues et appuyées dans le cadre du **fonds d'amorçage et d'accélération pour le soutien aux investissements exemplaires et innovants en matière de transition écologique**, représentant

300 K€ chaque année. En 2024, ce fonds est venu financer par exemple l'étanchéisation de la piscine Lafayette, l'acquisition d'un véhicule électrique PMR pour la Citadelle et la récupération des eaux de la piscine Mallarmé pour l'arrosage de la pelouse du stade Léo Lagrange.

Ce dernier projet, partie intégrante du **Plan sécheresse (Plan O) mis en place, est prêt à démarrer après la réalisation des études en 2024.**

En matière environnementale, la gestion des déchets est également une problématique essentielle. Si la compétence est détenue par Grand Besançon Métropole, la Ville est responsable quant à elle de la propreté urbaine.

La Ville a permis, par ses aménagements urbains, d'accélérer le **déploiement des Points d'Apports Volontaires (PAV)** afin d'améliorer le tri sélectif (316 K€ en 2024). Dans le quartier de Planoise, après une phase expérimentale conduite durant 2 ans, 9 stations de tri nouvelle génération ont été implantées.

L'année 2024 a également permis de débiter une phase de test avec l'installation de **poubelles de tri sélectif « bi-flux » en centre-ville (167 K€)**, nécessitant par exemple d'adapter le matériel pour collecter deux corbeilles différentes en même temps, mais aussi les tournées de ramassage. La Ville étendra par la suite plus d'un millier de ses poubelles sur l'espace public et notamment dans les parcs.

Classée en juin 2024 à la 6^{ème} place des villes qui agissent pour les animaux, par l'association L214, la ville agit concrètement pour le bien-être animal. La Ville a ainsi organisé la première édition de Besac'Animal et a mis en place plusieurs outils pratiques, comme la création d'un guide de l'animal autour des bonnes pratiques à adopter, la création d'une carte à avoir avec soi en cas d'urgence pour désigner une personne afin de s'occuper de son animal.

En outre, afin de lutter contre la prolifération des chats errants et de réduire les nuisances dans la vie quotidienne, la Ville poursuit la campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA). 21 K€ y ont été consacrés en 2024.

LE BUDGET VERT

En 2024, la Ville s'est inscrite, en lien avec Grand Besançon Métropole, dans une démarche de mise en place d'un « budget vert » permettant de prendre en compte l'impact de ses dépenses sur l'adaptation de la commune au changement climatique.

Cet outil s'inscrit dans le cadre d'une dynamique globale portée dans le cadre des engagements pris, notamment dans le cadre de la stratégie climat-air-énergie (« Besançon agit pour le climat »), du rapport Développement Durable, ainsi que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

L'article 191 de la Loi de Finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au Compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Le décret du 16 juillet 2024 a précisé les modalités d'application de cette obligation.

En 2024, l'obligation ne concerne que certaines dépenses d'investissement des budgets en M57 (budget principal, budget Forêts, budget Archéologie Préventive) uniquement concernant l'axe « atténuation du changement climatique ».

Toutefois, la Ville et Grand Besançon Métropole ont fait le choix d'aller plus loin, dans le cadre d'**une approche à la fois commune et systémique**, en retenant dès la première année de mise en place **une analyse selon les six axes de la taxonomie européenne**, sans attendre son obligation prévue pour 2028 :

Axe 1° - **Atténuation** du changement climatique ;
Axe 2° - **Adaptation** au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° - **Gestion des ressources en eau** ;
Axe 4° - Transition vers une **économie circulaire**, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° - **Prévention et contrôle des pollutions** de l'air et des sols ;
Axe 6° - **Préservation de la biodiversité** et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'ambition au travers du « budget vert » est en effet d'aller au delà des exigences réglementaires, qui consistent uniquement à évaluer *a posteriori* l'impact des dépenses.

Il s'agit en effet de faire de ce nouvel outil un levier stratégique pour intégrer les enjeux écologiques dans les choix de politiques publiques, et ainsi renforcer la cohérence de notre action, tout en répondant aux objectifs fixés par les différents documents stratégiques adoptés.

Dans ce cadre, une méthode commune à la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole est mise en place, tout en restant adaptable aux spécificités de chacune des collectivités.

Il s'agit d'une démarche progressive qui a vocation à s'enrichir chaque année. En effet, les retours d'expériences de collectivités s'étant lancées dans de telles démarches conduisent à une approche évolutive, avec un suivi, une historicisation des choix, et des résultats devenant probants en moyenne à partir de 3 années consécutives d'analyse.

L'outil développé favorise un dialogue structuré entre les services et les élus, facilitant l'appropriation des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision. Il permettra d'instaurer un vocabulaire commun et une compréhension partagée des leviers d'action pour accélérer la transition.

Cette démarche reposera également sur l'élaboration collective d'indicateurs permettant d'évaluer, d'objectiver et d'atteindre le niveau d'exemplarité écologique fixé localement, en cohérence avec les ambitions du PCAET.

Le rapport du Compte administratif 2024 présente à ce titre une annexe, résultat du travail engagé, s'agissant de l'appréciation de l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées sur l'ensemble des 6 axes de la taxonomie européenne (et non uniquement l'axe atténuation du changement climatique, comme demandé par la loi).

Elle repose sur une approche pragmatique et concrète par opération, qui permet d'apprécier, à partir des grandes orientations, des finalités et des principaux postes de dépenses, la manière dont chaque projet s'inscrit dans les différents axes de la transition écologique (impacts favorables, neutres, défavorables, voire mixtes).

Cette méthode permet une première lecture sur l'impact environnemental des investissements, même si une partie des dépenses reste non cotée, notamment sur certains axes car demandant une analyse plus approfondie ou plus détaillée (au-delà des seules imputations budgétaires) et une méthodologie, notamment nationale, partagée. Cette analyse sera affinée sur les prochaines années.

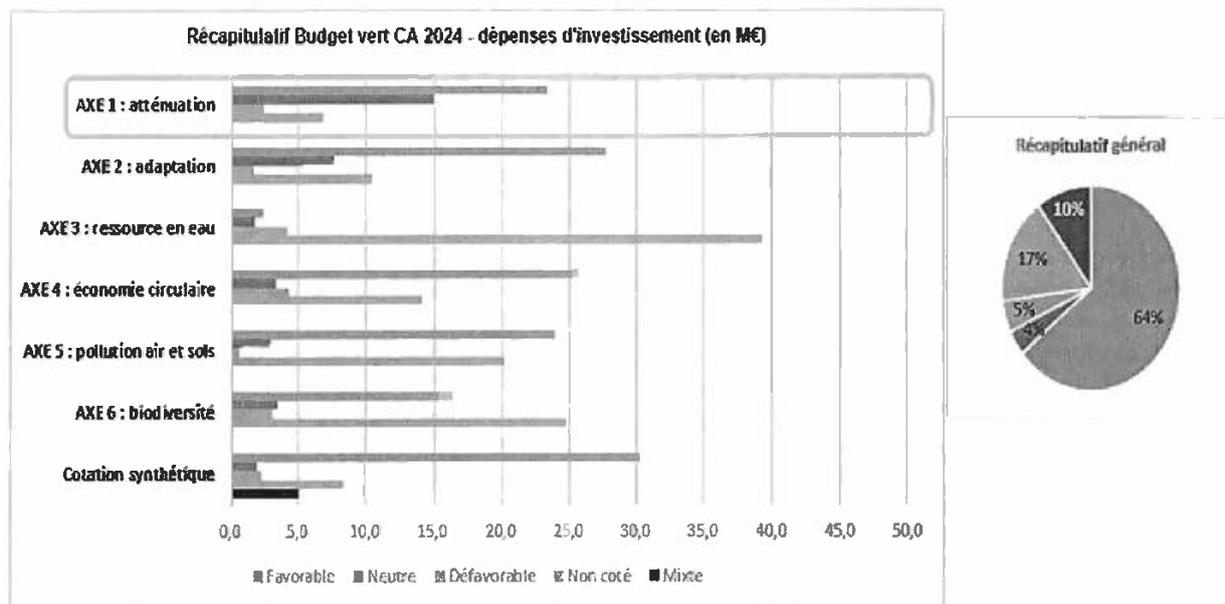
Sur l'axe « biodiversité » notamment, une méthode est en cours de construction au niveau national, qui permettra d'enrichir l'analyse et les indicateurs à prioriser dans ce cadre.

Il faut souligner en effet que, compte tenu de l'absence de méthode uniformisée au niveau national, hors volet atténuation, les classifications des différents projets relèvent, pour l'ensemble des collectivités, d'une approche purement locale et interne et à ce titre ne peuvent pas faire l'objet de comparaison entre collectivités.

Par ailleurs, s'agissant à ce stade d'une répartition des dépenses d'investissement en montants, des évolutions pourront intervenir d'une année sur l'autre.

Cette première approche permet en tout état de cause de mesurer, en termes budgétaires, les impacts de nos projets en matière de transition.

Les résultats par axe pour la Ville de Besançon sur la base des dépenses d'investissement 2024 (hors comptes financiers /fonction 01 « non ventilable ») sont les suivants, tous budgets confondus :



Ce premier budget vert fait ainsi apparaître une très large part d'investissements avec des impacts favorables à la transition, avec près des 2 tiers des montants réalisés par la Ville, et plus de 30 M€.

Par ailleurs, s'agissant de la première année, une part importante des dépenses (17 %) reste à approfondir et à analyser plus en détail (apparaissant comme « non cotée »), comme dans l'ensemble des collectivités qui ont fait cet exercice : cette part sera amenée logiquement à diminuer au fur et à mesure du travail mené, qui permettra une analyse affinée

La cotation mixte n'apparaît que sur la cotation synthétique car elle correspond à des opérations qui peuvent être favorables sur un axe et défavorables sur un autre.

Les investissements défavorables correspondent principalement aux achats de véhicules/matériels thermiques et informatiques, même s'ils font l'objet d'un travail visant à limiter leurs impacts.



FAVORISER LE DYNAMISME, LA VITALITE ET ENCOURAGER L'ECONOMIE LOCALE

La Ville de Besançon s'est imposée en tant qu'investisseur de premier ordre sur le territoire, avec plus de 47 M€ en 2024, ce qui constitue un soutien au développement économique et aux carnets de commande des entreprises, mais également en tant qu'acteur majeur de la vitalité, de l'animation et de l'attractivité.

2024, POUR VIBRER ENSEMBLE...

Tel était un des axes des Orientations budgétaires et le résultat a été nettement à la hauteur, dans tous les domaines.

La ferveur des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris** s'est très largement propagée à travers la Ville, notre « Terre de Jeux » célébrant cet événement populaire et rassembleur.

Une multitude d'événements est venue ainsi rythmer l'année, d'avril à septembre, avec de nombreux temps forts nationaux (la semaine Olympique et Paralympique, la retransmission des épreuves,...) et organisés par la Ville (La rue est à nous, Raid Terre de Jeux Planoise, Raid aventure Clairs Soleils, Trouve ton sport, Place aux filles...). Afin de faire découvrir toutes les disciplines proposées par les clubs et les associations, 27 temps forts locaux baptisés « Tous Athlètes » ont été proposés. Le relais

de la flamme olympique à Besançon le 25 juin 2024 a, dans la suite de ces moments, rassemblé plus de 25 000 personnes.

Cet engouement a résonné aussi dans les grandes manifestations sportives, telles que le 21^{ème} Trail des Forts et le 16^{ème} raid Handi-Forts en mai, ou le championnat de France d'escalade Jeunes.

L'offre sportive de la Ville s'appuie bien évidemment sur les clubs et associations : ce ne sont pas moins de 2,5 M€ de subventions qui auront été versés en 2024.

Mais cela ne s'est pas limité au sport. La rencontre spectaculaire entre sport et musique, avec le Gala de boxe accompagné par l'orchestre Victor Hugo fin octobre au Kursaal a constitué une première en France, élargissant et mêlant ainsi des publics diversifiés.

L'**exposition Chorégraphies**, préparée en 2024, poursuit cette exploration entre différentes pratiques artistiques et sportives, en les liant pour mettre en lumière leurs objectifs communs et les valeurs partagées, et rassembler. Plus que jamais, nous en avons besoin.

Le festival **la Rue est à Nous** a également constitué un temps fort et fédérateur de 2024, ce qui a incité à l'étendre sur d'autres quartiers cette année.

En matière culturelle, l'année 2024 a été marquée par une **programmation culturelle particulièrement forte et diversifiée**.

Dans le cadre de l'exposition « LIP.ologie. Une histoire horlogère » qui s'est tenue jusqu'à fin septembre 2024, le musée du Temps a exploré ce moment essentiel et marquant de l'histoire bisontine.

Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a accueilli le fragment central du tableau de Claude Monet « Le Déjeuner sur l'herbe ». De nombreuses animations autour de cet événement ont été organisées dans le musée mais aussi sur la place de la Révolution, ce qui a permis de mettre en lumière le projet de végétalisation. Une exposition de peintures germaniques intitulées « Made in Germany » datées de la renaissance a également été présentée.

La Citadelle, avec un budget de fonctionnement de 1,5 M€ en 2024 hors ressources humaines, a continué de diversifier son offre, avec des concerts, du cinéma de plein air, des visites nocturnes, des soirées astronomiques.

L'année 2024 a été la première année de fonctionnement complet du musée de la Résistance et de la Déportation, ouvert en septembre 2023. A l'occasion de la journée nationale du souvenir des héros et des victimes de la déportation, le jardin baptisé « résurrection » a été inauguré, incarnant l'espoir, la liberté et la paix.

Les 12 hectares de la Citadelle ont accueilli entre avril et novembre une déambulation poétique et humaniste sur les traces du Petit Prince et de Deyrolle, dans le cadre de « Dessine-moi ta planète ».

En 2024, la Citadelle de Besançon est ainsi devenue le deuxième site le plus visité de Bourgogne-Franche-Comté en termes d'entrées payantes, avec près de 292 000 l'an passé, ce qui a constitué la meilleure fréquentation depuis 10 ans.

Les subventions aux partenaires culturels, associatifs notamment, ont représenté, en 2024, 2,2 M€. S'y ajoutent les contributions aux Deux Scènes, à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts ou à l'Orchestre Victor Hugo, acteurs majeurs de la vie culturelle, **pour plus de 4 M€.**

Au-delà des actions des services et des structures partenaires, la Ville s'appuie sur **un réseau d'équipements particulièrement important et un patrimoine vaste et riche**, qu'elle entretient, rénove, voire accroît, quand cela est nécessaire, pour offrir les meilleures conditions aux usagers.

En matière sportive, la base **Outdoor des Près de Vaux** a été inaugurée en septembre 2024 et constitue une nouvelle étape dans la reconquête de l'ancienne friche industrielle. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment de 2 500 m² accueille désormais le club de la Société Nautique de Besançon (SNB), l'école Trail académie et Grandes Heures Nature. Cette base est également ouverte au public, proposant ainsi un espace de 440 m² muni d'une salle de musculation et de préparation physique, de vestiaires et d'une salle de réunion. **2,2 M€** y ont été consacrés sur la seule année 2024.

Le terrain synthétique de Rosemont a été refait pour améliorer et optimiser la pratique (pour un total de plus de 400 K€) et le parcours santé de Bregille a été entièrement rénové (43 K€) en respectant et en s'intégrant harmonieusement dans le milieu naturel de la forêt.

La Ville s'est engagée dans la réhabilitation du gymnase Diderot déjà existant et la construction d'une nouvelle salle, pour permettre une pratique sportive accessible au plus grand nombre. Ce projet s'inscrit dans une démarche « bas carbone » en ayant massivement recours aux matériaux biosourcés locaux, en provenance notamment de la forêt de Chailluz pour la partie bois de l'édifice. Les travaux du gymnase neuf ont débuté à l'été 2024 et se termineront à l'automne 2025. En 2024, **2 M€** ont été consacrés à la réalisation de ces travaux.

La Ville a également investi dans **les équipements de proximité sportifs à hauteur de près de 1,8 M€**, avec notamment 471 K€ dédiés à la rénovation de la piscine Lafayette et l'installation de nouveaux équipements ludiques au niveau de la pataugeoire.

En matière culturelle, **1 M€** ont été également consacrés à la **préservation et la mise en valeur du patrimoine Vauban**, avec notamment la restauration de la tour Notre Dame et du bastion de l'Archevêque et le démarrage des travaux du mur du quai Vauban, dans le cadre du nouveau plan pluriannuel de sauvegarde qui a permis de cibler les sites et de programmer les interventions sur les différents sites pour les prochaines années.

Les études pour la **grande Halle de la friche artistique des Près de Vaux** ont débuté (102 K€ en 2024). Cette rénovation indispensable permettra à nouveau d'accueillir des événements culturels majeurs, tels que le festival Détonation.

Le domaine du Tourisme a par ailleurs mobilisé 336 K€, dont 300 K€ de subvention à destination de l'Office de Tourisme (en coordination avec Grand Besançon Métropole) et 36 K€ pour l'organisation de congrès.

2,3 M€ ont été consacrés aux investissements de proximité en matière de gros entretien du patrimoine culturel et des acquisitions de mobilier et matériel nécessaire aux activités des musées et bibliothèques. Plus de 300 K€ ont été notamment consacrés à l'enrichissement des collections et fonds des bibliothèques, ainsi qu'à leur modernisation.

Cette politique d'attractivité s'accompagne des actions en faveur du commerce et du Centre-Ville.

La Ville a consacré 314 K€ au développement et à l'animation commerciale en 2024, dont 213 K€ de subventions.

Le lancement d'une campagne en avril 2024 permet de valoriser les commerces « éco-engagés » et mettre en avant leur engagement pour la transition écologique, avec environ 130 commerçants signataires de la charte.

Des animations ont agrémenté l'année 2024 pour proposer un Centre-Ville vivant et dynamique : les Samedis piétons, les Instants gourmands, la braderie d'automne, le Marché solidaire, le marché de Noël...

Entrée en vigueur en 2018, la phase 1 du dispositif « **Action cœur de Ville** » se termine et a déjà vu plusieurs projets d'envergure se concrétiser comme la rénovation du 8 rue Bersot. La phase 2 se lance cette année, tout en élargissant le dispositif à d'autres secteurs.

Dans le cadre de ce programme, la Ville poursuit ses interventions au titre de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU)** pour dynamiser l'attractivité de l'offre de logements accessibles dans le Centre, avec 110 K€ de dépenses effectuées en termes de travaux. 19 K€ d'aides financières ont été par ailleurs versées aux propriétaires pour rénover des logements privés dans l'ancien, et 109 K€ de travaux ont été réalisés.

Autres éléments en faveur de la vitalité dans nos quartiers et équipements, **les travaux de proximité représentent globalement 18,7 M€** de dépenses réalisées.



CULTIVER LE COLLECTIF EN IMPLIQUANT LES HABITANTS ET EN SOUTENANT LES ASSOCIATIONS BISONTINES

Premier outil du collectif, le soutien au monde associatif, qui constitue une richesse et un potentiel extraordinaire : en 2024, la Ville a versé au total **8,9 M€ de subventions, en hausse de 2,4 % par rapport à 2023.**

La Vie des Quartiers a mobilisé **2,3 M€ de subventions pour les structures de quartiers associatives**, en plus des maisons de quartier municipales, preuve de l'attachement de la Ville à la dynamique des quartiers, outil de cohésion et de collectif.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la Police Municipale œuvre à la protection des habitants en lien étroit avec la police nationale et la justice.

En début d'année 2024, un numéro de téléphone direct a été mis en place et permet aux habitants d'entrer en contact avec la police municipale sans intermédiaire, plus facilement et plus rapidement. Cette ligne ouverte du lundi au vendredi sert de ligne de signalement pour des faits comme un stationnement gênant, des troubles à la tranquillité publique ou encore des problèmes liés à la sécurité routière.

Depuis 2016, les bailleurs sociaux ont mis en place un dispositif de tranquillité résidentielle cofinancé avec l'Etat, la Ville et le Grand Besançon Métropole. Au vu d'un bilan positif de cette action, les bailleurs ont décidé de la reconduire et de proposer aux trois partenaires institutionnels de renouveler leur partenariat pour une durée de 4 ans.

En consacrant **plus de 5 M€ à la sécurité et à la tranquillité publique**, la Ville mène une lutte active contre les incivilités du quotidien tout en assurant une large gamme de missions en matière de prévention.

La « boîte à outils citoyenne » se renforce par ailleurs et permet de faire de chaque habitant un acteur de la co-construction du cadre quotidien, comme de la transition pour l'avenir, dans le but de toujours améliorer le vivre ensemble.

S'agissant de la **saison 2 du Budget participatif**, 135 propositions sont parvenues sur le site de la Ville dédié à la démocratie participative. Plus de 4 400 personnes se sont exprimées pour désigner leurs projets préférés, contre 2 667 lors de la première édition, soit une augmentation de plus de 65 %. Quatre projets ont été retenus en juin 2024 et seront réalisés par la Ville dans les deux ans, sur la base d'une enveloppe annuelle de 250 K€. **La saison 3 est également en cours.**

La création de nouveaux quartiers constitue un outil de collectif, d'attractivité, de projection et d'anticipation, en même temps qu'une base essentielle d'implication des habitants invités à imaginer la ville de demain.

La concertation intervenue au printemps 2024 autour des futurs aménagements urbains souhaités sur le **secteur Grette-Brulard-Polygones** constitue un autre exemple de démocratie participative. La reconversion de ce secteur porte sur 25 hectares, avec une participation active des citoyens en vue de construire un quartier conciliant nature et habitat (logements adaptés aux familles, résidence autonomie). L'épargne citoyenne mise en œuvre sur la Maison des Femmes a elle-aussi constitué un nouvel outil proposé.

Au terme des études préalables, la concession d'aménagement a été confiée à la Société Publique Locale Territoire 25 pour assurer le portage foncier, conduire les expertises nécessaires et assumer la mise en œuvre du projet. Un premier **versement de 1 M€** a été effectué à l'aménageur en 2024.

Site emblématique du Centre-Ville, la profonde transformation **du secteur Saint-Jacques Arsenal** est très visible sur le terrain et particulièrement spectaculaire. Le futur quartier positionné au cœur de la ville sur 7 hectares décline et croise de nombreux enjeux architecturaux et environnementaux, faisant de ce site un chantier unique. Portés par la SPL Territoire 25, les travaux de démolition et de désamiantage ont atteint un rythme soutenu en 2024 (2,2 M€ acquittés par la Ville au titre des études et de sa participation à l'opération).

Afin d'impliquer le plus grand nombre dans ce projet, la Ville a lancé une grande consultation pour connaître le ressenti de la population par rapport au devenir de ce site à travers une boîte à idées et un questionnaire accessible en ligne. Les propositions issues de la concertation citoyenne ont été analysées pour être au maximum intégrées au projet urbain et paysager. Une restitution a été faite le 25 mai 2024, à l'occasion d'une grande journée dédiée au site.

La Ville a organisé une journée baptisée « De la déconstruction de la maternité à la naissance d'un nouveau quartier » et célébré le passage d'un hôpital à un futur quartier, la transformation d'un site de soins en site urbain aux multiples fonctions.

Les projets urbains en cours montrent notre capacité à reconstruire la ville sur la ville et à se projeter collectivement sur l'évolution de nos modes de vie.

L'éco-quartier Vauban poursuit sa transformation avec à terme près de 900 logements sur 7 hectares de l'emprise de l'ancien terrain militaire proposés à l'horizon 2030.

La Ville a également versé la participation dévolue au développement des aménagements **du pôle tertiaire Viotte** (500 K€). Récemment inauguré, ce nouveau quartier va s'étendre au Nord, en proposant une combinaison de logements et d'activités, notamment une nouvelle crèche municipale, avec également la création d'espaces verts et de cheminements doux.

S'agissant de **l'aménagement du cimetière de Saint-Claude**, d'importants travaux ont été réalisés avec une livraison en début d'année 2024 (97 K€).

La Ville s'est engagée par ailleurs dans un programme de **développement des zones de circulation apaisées**, en lien avec GBM compétent en matière de voirie, pour favoriser la sécurisation des usages et les déplacements doux, mais également la tranquillité dans les quartiers. 5,3 M€ de requalifications et créations de voiries et modes doux ont été réalisés par GBM sur le secteur de Besançon en 2024.

Le chantier de la rue Gambetta s'est achevée, offrant un espace reconquis et apaisé, avec l'utilisation de fournitures locales. La requalification de la rue Proudhon et de la rue de Vignier a été également menée.

Les études pour la réhabilitation de la passerelle des Près de Vaux Jean Abisse ont commencé (73 K€). Cette passerelle, qui sera en partie déconstruite pour être reconstruite, sera principalement dédiée aux modes doux.

L'année 2024 a marqué les 50 ans de piétonisation du Centre-Ville. Cette profonde transformation reste pleinement d'actualité aujourd'hui et se poursuit à travers l'évolution des déplacements multimodaux et du stationnement, l'utilisation raisonnable des espaces publics et la cohabitation des usages. Cette mutation d'ampleur a été retracée dans l'exposition la « ville avant ».

Ces réalisations concrètes autour des 4 axes prioritaires montrent ainsi concrètement la transformation de la Ville, qui s'est une nouvelle fois accélérée en 2024.

II. LES DONNEES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

1. LES RESULTATS DU BUDGET GENERAL

Le budget général comprend le budget principal et 4 budgets annexes en 2024 : Forêts communales, Archéologie Préventive, Zones d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots. Le budget principal représente une grande majorité des dépenses du budget général.

Tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) et hors restes à réaliser de fin d'exercice, les réalisations du Compte administratif 2024 se portent à 257,8 M€ en dépenses et à 297 M€ en recettes.

Le détail des prévisions, réalisations et restes à réaliser s'établit comme suit :

RECAPITULATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	CREDITS OUVERTS		REALISATIONS (Mouvements réels)		REALISATIONS (Mouvements d'ordre)		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	310 576 072,56	310 576 072,56	214 041 599,81	253 175 732,55	42 312 008,55	42 312 008,55	25 872 999,35	150 000,00
INVESTISSEMENT	101 229 300,30	101 229 300,30	60 659 637,34	43 647 130,12	14 090 474,79	28 967 376,08	25 872 999,35	150 000,00
FONCTIONNEMENT	209 346 772,26	209 346 772,26	153 381 962,47	209 528 602,53	28 221 533,76	13 344 632,47		
BUDGET FORETS COMMUNALES	1 100 320,18	1 100 320,18	588 501,29	704 556,46	244 572,97	244 572,97	50 637,99	
INVESTISSEMENT	262 066,18	262 066,18	75 961,16	97 469,36	75 013,00	169 559,97	50 637,99	
FONCTIONNEMENT	838 252,00	838 252,00	512 540,13	607 087,10	169 559,97	75 013,00		
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	639 822,13	639 822,13	404 436,41	508 497,42	13 140,42	13 140,42	21 907,25	
INVESTISSEMENT	69 554,52	69 554,52	5 451,27	54 045,85	941,00	12 199,42	21 907,25	
FONCTIONNEMENT	570 267,61	570 267,61	398 985,14	454 451,57	12 199,42	941,00		
BUDGET ZA MADELEINE BRÉS	647 117,75	647 117,75	210 616,80					436 080,00
INVESTISSEMENT	210 477,75	210 477,75	210 477,75					
FONCTIONNEMENT	436 640,00	436 640,00	139,05					436 080,00
BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	480 212,37	480 212,37	10 707,63				152 932,37	163 640,00
INVESTISSEMENT	163 640,00	163 640,00	10 707,63					
FONCTIONNEMENT	316 572,37	316 572,37					152 932,37	163 640,00
BUDGET GENERAL	313 443 544,99	313 443 544,99	215 255 861,94	254 388 786,53	42 569 721,94	42 569 721,94	26 098 476,96	749 720,00
INVESTISSEMENT	101 935 040,75	101 935 040,75	60 962 235,15	43 798 645,33	14 166 428,79	29 149 135,47	25 945 544,59	150 000,00
FONCTIONNEMENT	211 508 504,24	211 508 504,24	154 293 626,79	210 590 141,20	28 403 293,15	13 420 586,47	152 932,37	599 720,00

Les opérations réelles s'établissent au total à 215,3 M€ en dépenses (et 26,1 M€ de restes à réaliser) et à 254,4 M€ en recettes (et 0,7 M€ de restes à réaliser).

Les mouvements d'ordre s'équilibrent à hauteur de 42,6 M€ et correspondent aux dotations aux amortissements (21,2 M€), à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées (12 M€), à des opérations comptables patrimoniales liées à des cessions (7,7 M€), au transfert sur des comptes d'immobilisations des études effectuées (0,7 M€) et aux travaux en régie (0,9 M€).

Hors résultats repris, **les dépenses réelles du budget général s'établissent à 215 M€, en augmentation de 6,9 M€ par rapport au Compte administratif 2023 (208,1 M€), dont :**

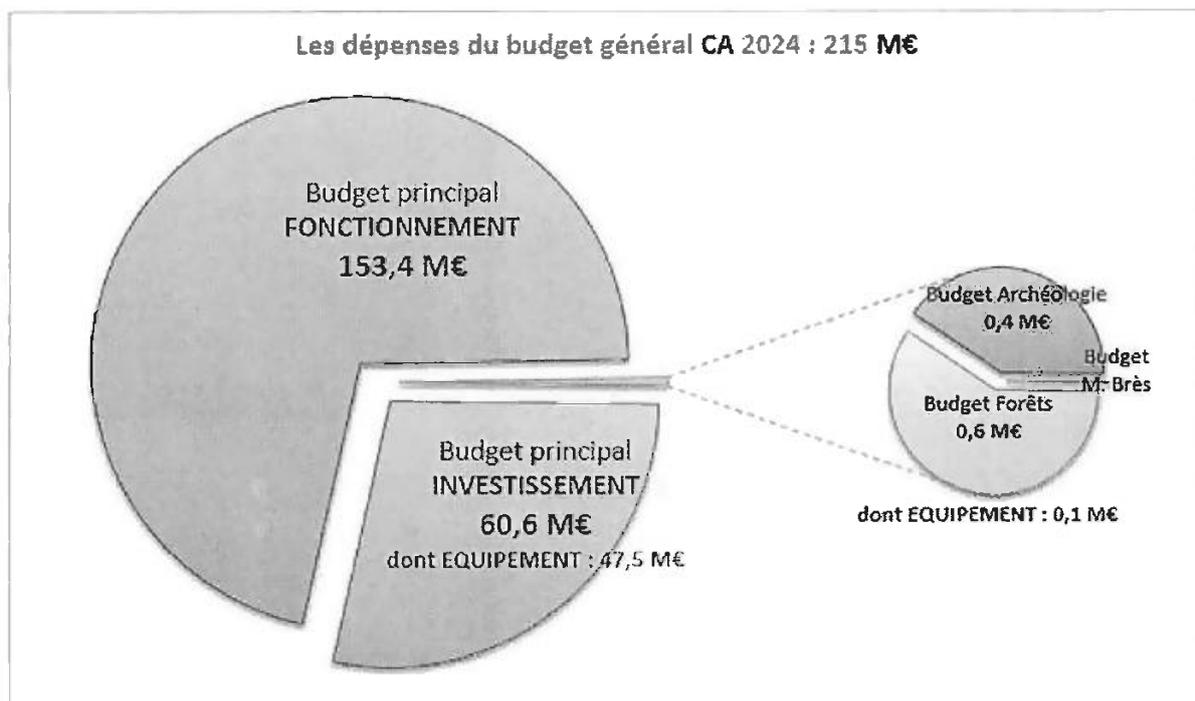
- 154,3 M€ en FONCTIONNEMENT (+ 4,8 M€)
- 60,7 M€ en INVESTISSEMENT (+ 2,1 M€).

La répartition par budget s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget Principal	60 659 637	153 381 962	214 041 600
Budget Forêts	75 961	512 540	588 501
Budget Archéologie Préventive	5 451	398 985	404 436
Budgets Zone d'activités/Lotissement		139	139
Total	60 741 050	154 293 627	215 034 677

(le détail figure dans les tableaux pages suivantes)

La répartition par budget s'établit comme suit :



EN INVESTISSEMENT, les dépenses réelles réalisées se montent à 60,7 M€ (60,6 M€ pour le budget principal et 0,1 M€ pour les budgets annexes), et augmentent de plus de 2 M€ par rapport à 2023.

- 47,6 M€ sont dédiés aux dépenses d'équipement directes et indirectes (y compris opérations sous mandats, subventions d'équipement et attribution de compensation versée à Grand Besançon Métropole), en augmentation de + 2,7 M€ par rapport à 2023 (44,9 M€). Les dépenses d'équipement atteignent 48,5 M€ en ajoutant les travaux en régie des budgets principal et Forêts (0,9 M€).
- 13 M€ sont dépensés au titre du remboursement de la dette en capital (budget principal), contre 13,5 M€ en 2023.
- Les autres dépenses s'élèvent à 158 K€ et concernent exclusivement le budget principal avec, principalement l'avance de trésorerie consentie à la Caisse des Ecoles.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour leur part à 43,8 M€ et se composent du recours à l'emprunt pour 3,7 M€, en net recul par rapport à 2023 (- 7,5 M€), du produit de Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) à hauteur de 5,4 M€ (4,3 M€ en 2023) et des subventions en provenance des partenaires à hauteur de 6,6 M€. Le besoin de financement des restes à réaliser de l'exercice 2023 s'établit à 25,2 M€. Les autres recettes sont constituées principalement du résultat reporté de la section d'investissement tous budgets confondus (1,8 M€), du produit de la taxe d'aménagement (0,8 M€) et du remboursement de l'avance de trésorerie à la Caisse des Ecoles (150 K€).

EN FONCTIONNEMENT, les dépenses réelles se montent à 154,3 M€, en évolution de + 4,8 M€ par rapport à 2023.

- Les charges de personnel s'élèvent à 82,6 M€ et représentent 54 % des dépenses de fonctionnement.
- Les subventions versées, y compris au CCAS (10,7 M€), atteignent 19,6 M€.
- Les autres dépenses totalisent 52 M€ et comprennent des dépenses contraintes (énergie, contingents et participations, attribution de compensation...), pour 36,2 M€, des crédits de services à hauteur de 13 M€ pour le budget principal et des intérêts de la dette pour un montant de 2,4 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 210,6 M€ (dont 209,5 M€ pour le budget principal) et concernent notamment la fiscalité directe, indirecte et reversée (118,3 M€), les dotations de l'Etat (38,1 M€), les subventions obtenues (11,3 M€), les produits de services et du domaine (18,8 M€) et les recettes de cessions (7 M€).

Elles s'accroissent nettement par rapport à 2023 (+ 17,2 M€), du fait notamment de recettes de cessions exceptionnelles encaissées sur l'exercice 2024 et de l'évolution du résultat N-1, et augmentent plus fortement que les dépenses de fonctionnement, comme lors des exercices précédents, permettant ainsi de consolider l'épargne dégagée par la Ville.

Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

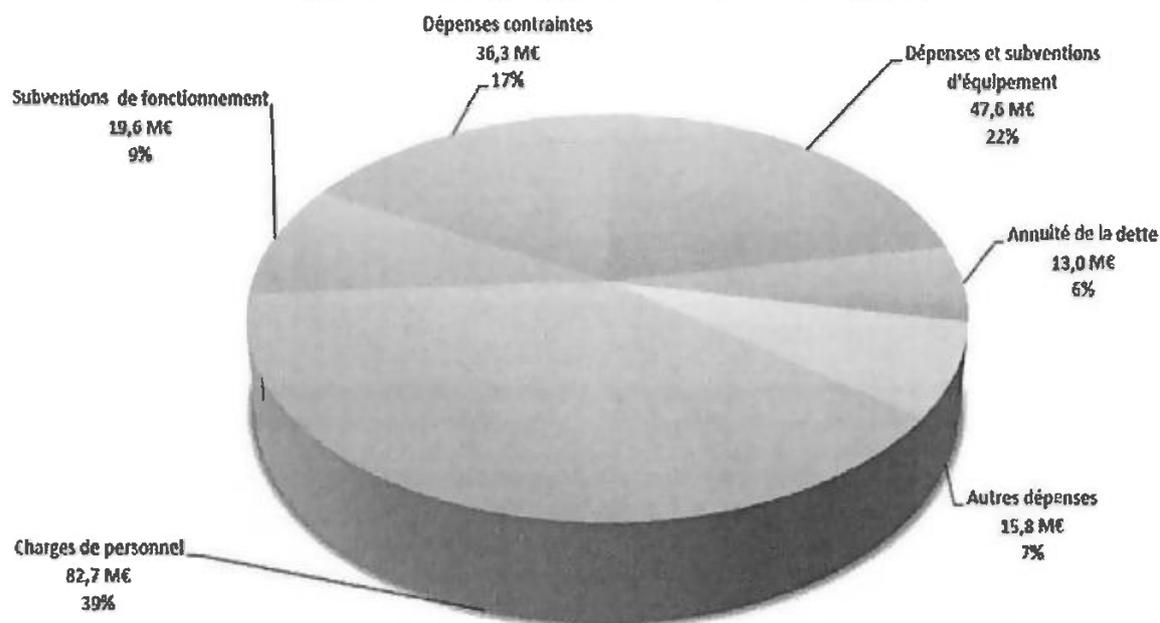
	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Brès Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024
Emprunts	11 236 000	3 700 858									11 236 000	3 700 858
Subventions et op. sous mandats	6 730 825	6 570 168	2 743	6 400					2 743	6 400	6 733 568	6 576 568
FCTVA	4 253 893	5 362 858			2 139	453			2 139	453	4 256 032	5 363 311
Autofinancement des reports + investissement	25 059 354	25 171 190									25 059 354	25 171 190
Solde reporté	5 912 568	1 677 399	230 307	91 069	38 479	53 593			268 786	144 662	6 181 354	1 822 061
Autres recettes	589 547	1 164 657	260						260		589 807	1 164 657
Investissements	53 782 187	43 647 130	233 310	97 469	40 618	54 046			273 928	151 515	54 056 115	43 798 645
Fiscalité directe	103 000 070	105 556 273									103 000 070	105 556 273
Fiscalité indirecte	10 181 746	9 589 176									10 181 746	9 589 176
Fiscalité reversée	3 217 460	3 193 350									3 217 460	3 193 350
Fiscalité	116 399 276	118 338 799									116 399 276	118 338 799
Dotations Etat	36 143 337	38 129 936									36 143 337	38 129 936
Subventions, participations	9 684 232	11 084 261	168 337	223 944	23 072	38 363			191 409	262 307	9 875 641	11 346 568
Produits services et domaine	16 935 239	18 202 612	431 334	351 030	318 794	222 130	100 890		851 018	573 160	17 786 257	18 775 772
Autres recettes	4 448 664	11 604 412	6 041	32 113	249	4 236	4 320		10 610	36 349	4 459 274	11 640 761
Résultat N-1	8 486 941	12 168 582			223 978	189 723			223 978	189 723	8 710 919	12 358 305
Fonctionnement	192 097 689	209 528 602	605 712	607 087	566 093	454 452	105 210		1 277 015	1 061 539	193 374 704	210 590 141
Sous total	245 879 876	253 175 732	839 022	704 556	606 711	508 498	105 210		1 550 943	1 213 054	247 430 819	254 388 786
Gestion active de la dette	918 000										918 000	
Autofinancement de N-1												
TOTAL	246 797 876	253 175 732	839 022	704 556	606 711	508 498	105 210		1 550 943	1 213 054	248 348 819	254 388 786

Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

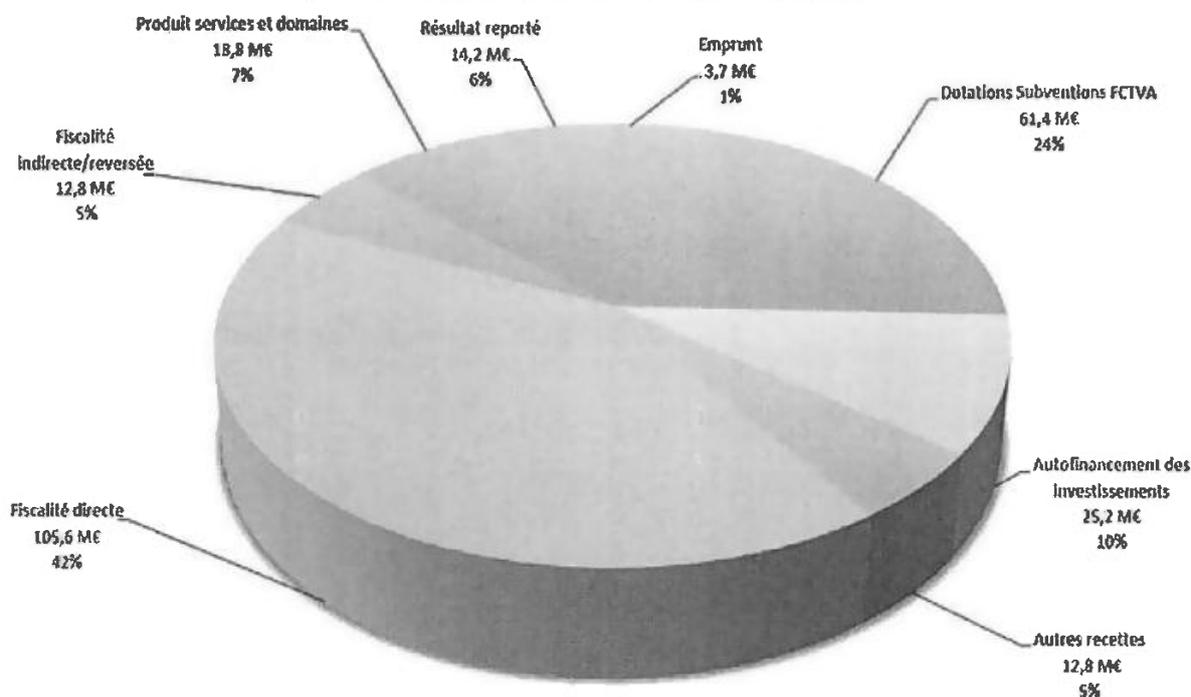
	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Brès Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024	CA 2023	CA 2024
Dépenses d'équipement + op, sous mandats	37 444 402	37 417 278	237 326	75 961	2 764	5 451			240 090	81 412	37 684 492	37 498 690
Subventions équipement	7 192 729	10 077 201									7 192 729	10 077 201
Équipement	44 637 131	47 494 479	237 326	75 961	2 764	5 451			240 090	81 412	44 877 221	47 575 891
Deute en capital	13 498 965	13 007 619	932						932		13 499 897	13 007 619
Autres dépenses	208 282	157 540									208 282	157 540
Investissement	58 344 378	60 659 637	238 258	75 961	2 764	5 451			241 022	81 412	58 585 400	60 741 050
Personnel	79 053 457	82 072 982	256 359	290 782	287 178	285 838			543 537	576 620	79 596 994	82 649 602
Subventions	18 995 321	19 648 999									18 995 321	19 648 999
Autres dépenses	50 469 549	51 659 981	253 336	221 759	73 455	113 147	100 890	139	427 681	335 045	50 897 230	51 995 026
Fonctionnement	148 518 327	153 381 962	509 695	512 540	360 633	398 985	100 890	139	971 218	911 665	149 489 545	154 293 627
Sous total	206 862 705	214 041 599	747 953	588 501	383 397	404 436	100 890	139	1 212 240	993 077	208 074 945	215 034 677
Gestion active de la dette	918 000										918 000	
Solde investissement reporté							225 505	221 185	225 505	221 185	225 505	221 185
TOTAL	207 780 705	214 041 599	747 953	588 501	383 397	404 436	326 395	221 324	1 437 745	1 214 262	209 218 450	215 255 862

Les graphiques ci-dessous représentent pour le budget général les réalisations en dépenses et en recettes par grandes masses, investissement et fonctionnement :

CA 2024 - BUDGET GENERAL : les grandes dépenses



CA 2024 - BUDGET GENERAL : les grandes recettes



2. LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (Opérations réelles)

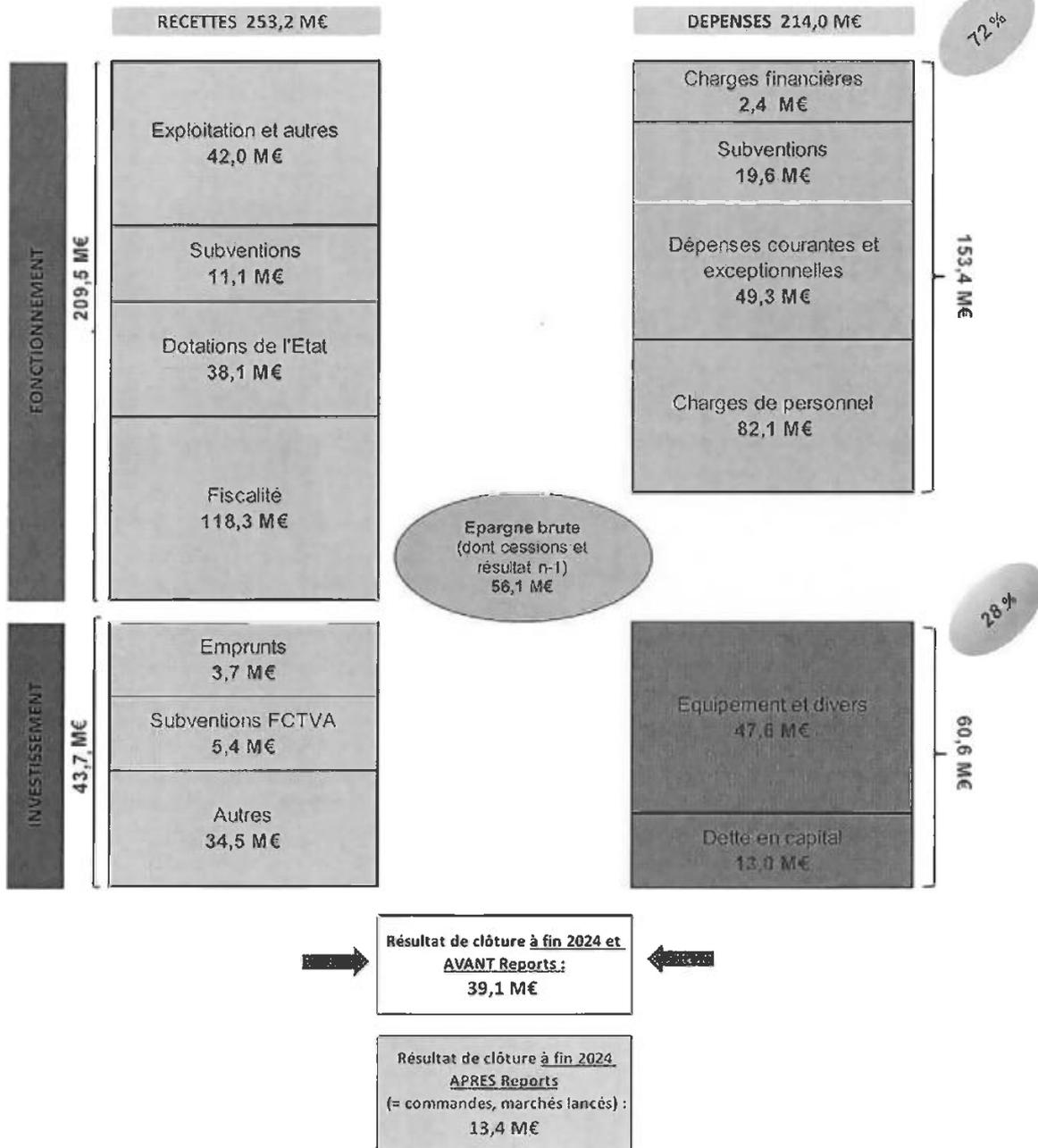
BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Taxe d'aménagement	350 000,00	845 004,03	241,43%	
FCTVA	5 000 000,00	5 362 857,95	107,26%	
Emprunts	5 402 000,00	3 700 858,00	68,51%	
Subventions d'équipement et opérations sous mandats	5 296 725,00	6 570 167,78	124,04%	
Avances, créances	300 000,00	150 000,00	50,00%	150 000,00
Produits de cessions d'immobilisations	7 225 000,00		0,00%	
Excédent d'investissement reporté	1 677 398,75	1 677 398,75	100,00%	
Autofinancement des reports de N-1	25 171 189,55	25 171 189,55	100,00%	
Autres recettes d'investissement	69 927,00	169 654,06	242,62%	
TOTAL INVESTISSEMENT	50 492 240,30	43 647 130,12	86,44%	150 000,00
<i>Fiscalité directe</i>	<i>103 667 226,00</i>	<i>105 556 273,00</i>	<i>101,82%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 873 000,00	2 071 518,83	110,60%	
Taxe sur les jeux	1 760 000,00	1 997 398,88	113,49%	
Divers droits d'occupation du domaine public	448 500,00	505 755,49	112,77%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 600 000,00	4 011 691,00	111,44%	
Taxe sur la publicité extérieure	972 000,00	1 002 812,12	103,17%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>8 653 500,00</i>	<i>9 589 176,32</i>	<i>110,81%</i>	
Dotation de solidarité communautaire	1 926 368,00	1 890 705,92	98,15%	
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 302 644,00	1 302 644,00	100,00%	
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	<i>3 229 012,00</i>	<i>3 193 349,92</i>	<i>98,90%</i>	
Recettes fiscales et taxes diverses	115 549 738,00	118 338 799,24	102,41%	
Dotation forfaitaire	20 137 643,00	20 137 643,00	100,00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	10 953 090,00	10 953 090,00	100,00%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 213 324,00	1 213 324,00	100,00%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882,00	1 121 882,00	100,00%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	3 790 632,00	3 797 068,00	100,17%	
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	243 917,00	247 707,78	101,55%	
Dotation Politique de la Ville	282 781,00	354 300,94	125,29%	
D.G.F. permanents syndicaux	50 500,00	83 207,00	164,77%	
Dotation Spéciale Instituteurs	2 808,00	2 808,00	100,00%	
Dotation de recensement	23 784,00	23 784,00	100,00%	
Dotation pour les titres sécurisés	81 360,00	144 498,00	177,60%	
FCTVA fonctionnement	50 000,00	50 622,87	101,25%	
Dotations de l'Etat	37 951 721,00	38 129 935,59	100,47%	
Etat	1 108 541,00	1 576 500,96	142,21%	
Régions	58 500,00	50 732,76	86,72%	
Départements	56 150,00	50 610,00	90,13%	
Communes	32 275,00	44 095,00	136,62%	
Groupements de collectivités	158 000,00	179 716,98	113,74%	
Budget communautaire (Europe)		2 123,70		
Contrat Enfance - jeunesse (CAF, MSA,....)	6 600 300,00	6 937 420,60	105,11%	
Autres organismes	2 011 784,00	2 243 060,64	111,50%	
Subventions et participations	10 025 550,00	11 084 260,64	110,56%	
Vente produits, prestations services	17 401 160,00	18 202 611,64	104,61%	
Revenus des immeubles	1 838 600,00	1 930 628,12	105,01%	
Redevances fermiers et concessionnaires	413 078,00	440 467,79	106,63%	
Autres produits de gestion courante	569 295,00	1 678 775,72	294,89%	
Remboursements sur rémunérations personnel	230 000,00	485 811,68	211,22%	
Produits de cessions d'immobilisations		7 005 571,13		
Autres recettes de fonctionnement	10 000,00	63 158,72	631,59%	
Autres recettes	20 462 133,00	29 807 024,80	145,67%	
Reprise résultat N-1	12 168 582,26	12 168 582,26	100,00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	196 157 724,26	209 528 602,53	106,82%	

TOTAL GENERAL	246 649 964,56	253 175 732,65	102,65%	150 000,00
---------------	----------------	----------------	---------	------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses directes d'équipement	61 551 920,83	36 210 700,53	58,83%	25 027 563,75
Subventions d'équipement versées	6 873 164,48	6 066 962,00	88,27%	743 058,22
Attribution de compensation d'investissement	4 010 629,00	4 010 238,94	99,99%	
Opérations sous mandats	1 294 370,99	1 206 577,61	93,22%	87 793,38
Autres dépenses d'investissement	266 322,00	157 538,85	59,15%	13 280,00
Remboursement dette en capital	13 298 000,00	13 007 619,41	97,82%	1 304,00
TOTAL INVESTISSEMENT	87 294 407,30	60 659 637,34	69,49%	25 872 999,35
Rémunération et charges du personnel	84 087 567,00	81 811 066,81	97,29%	
Mise à disposition de services communautaires	261 915,00	261 915,00	100,00%	
Personnel	84 349 482,00	82 072 981,81	97,30%	
Charges financières	2 728 432,00	2 401 360,00	88,01%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	11 035 000,00	10 713 500,00	97,09%	
Autres subventions de fonctionnement	9 035 297,00	8 935 498,95	98,90%	
Subventions	20 070 297,00	19 648 998,95	97,90%	
Contingents et participations obligatoires	5 144 573,00	5 120 409,78	99,53%	
Déficit du budget Forêts	280 264,00	223 943,64	79,90%	
Déficit du budget Archéologie préventive	91 041,00			
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 017 826,00	973 903,71	95,68%	
Pertes sur créances irrécouvrables	240 000,00	200 663,24	83,61%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 494,00	200 995,78	82,89%	
Autres charges diverses de gestion courante	1 243 931,00	1 197 303,94	96,25%	
Redevances, brevets, licences	140 460,00	122 478,36	87,20%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	351 555,00	334 495,20	95,15%	
Attribution de compensation de fonctionnement	13 036 698,00	13 036 697,44	100,00%	
Titres annulés	170 500,00	128 361,61	75,29%	
Dotations et provisions	285 000,00	252 942,67	88,75%	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 088 500,00	1 062 425,26	97,60%	
Contrats de service public	1 156 982,00	1 134 182,79	98,03%	
Energie (chauffage, éclairage)	7 002 000,00	6 798 822,39	97,10%	
Alimentation et fabrication repas restaurants scolaires	2 141 357,00	1 990 176,63	92,94%	
Prestations de services	1 023 314,00	12 414,50	1,21%	
Loyers et charges locatives	1 136 135,00	1 083 329,80	95,35%	
Eau et assainissement des bâtiments	813 406,00	809 534,56	99,52%	
Cotisations municipales	385 288,00	364 299,42	94,55%	
Assurances	882 645,00	877 451,16	99,41%	
Affranchissements	250 108,00	238 964,54	95,54%	
Télécommunications	64 365,00	62 783,21	97,54%	
Dépenses à évolution contrainte	38 188 442,00	36 226 579,63	94,86%	
Fournitures d'atelier et de voirie	1 800 962,00	1 673 267,34	92,91%	
Prestations de services	3 554 027,06	3 282 057,26	92,35%	
Travaux et réparations	3 051 166,00	2 830 522,87	92,77%	
Autres	5 612 749,20	5 246 194,61	93,47%	
Crédits courants des services	14 018 904,26	13 032 042,08	92,96%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	159 355 557,26	153 381 962,47	96,25%	
TOTAL GENERAL	246 649 964,56	214 041 599,81	86,78%	25 872 999,35

Compte Administratif 2024
Budget principal
(en opérations réelles)



Le résultat de clôture (recettes diminuées des dépenses) constaté au CA 2024 a fait l'objet d'une reprise par anticipation au Budget Primitif 2025 et d'une réaffectation à la couverture du déficit d'investissement constaté en fin d'exercice 2024 et des restes à réaliser (27,9 M€) qui correspondent aux commandes passées aux entreprises et aux marchés lancés et qui sont donc à financer.

Le solde restant disponible (13,4 M€) a permis de participer à l'équilibre global du Budget 2025, tout en finançant de nouvelles propositions de dépenses.

Le résultat de fin d'exercice 2024 s'accroît de + 1,2 M€ par rapport à celui dégagé à fin 2023, cette évolution s'expliquant par un effet simultané de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une réalisation des recettes au-delà des prévisions budgétaires.

2.1. La section de fonctionnement

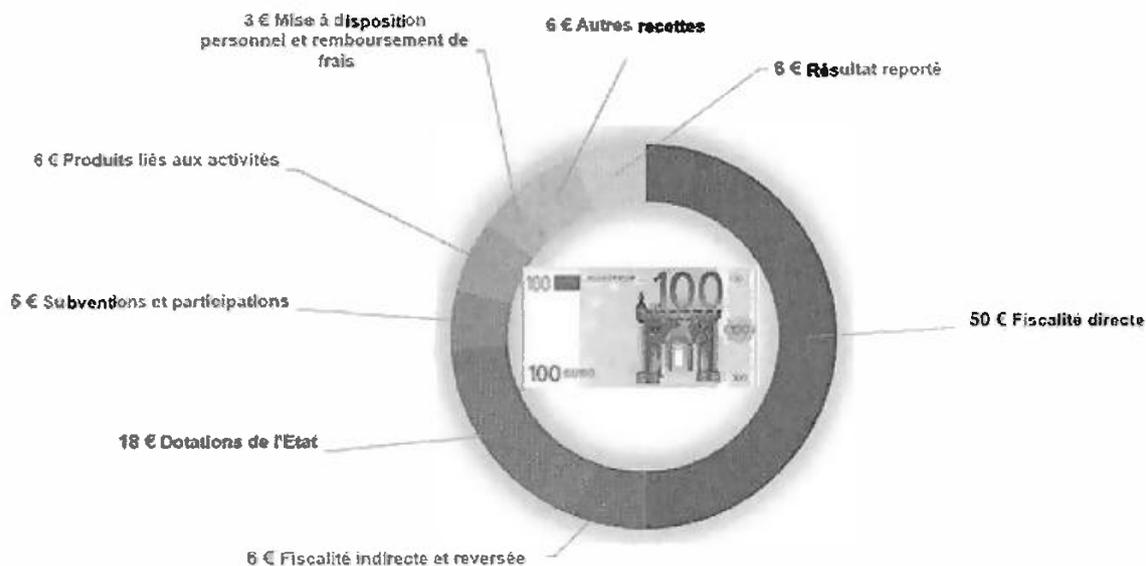
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 209,5 M€ (contre 192,1 M€ en 2023) et sont réalisées à 106,8 % (103,7 % en 2023).

Elles sont en augmentation de 9 % par rapport à 2023. Hors produit des cessions et résultat N-1, cette hausse représente 4 %.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
						Montant	Evolution 24/23	
							Montant	%
Fiscalité directe	84,0	85,3	89,6	94,5	103,0	105,6	2,6	2,5%
Fiscalité indirecte	8,7	8,8	10,2	11,2	10,2	9,6	-0,6	-5,9%
Fiscalité reversée	3,4	3,4	3,7	3,3	3,2	3,2	0,0	0,0%
Dotations Etat	35,9	36,4	34,7	35,3	36,1	38,1	2,0	5,5%
Subventions	8,1	8,4	8,7	8,8	9,7	11,1	1,4	14,4%
Produits d'exploitation et de gestion courante	20,4	16,0	17,1	18,6	16,9	18,2	1,3	7,7%
Autres recettes	2,1	1,5	0,7	1,9	3,8	4,5	0,7	18,4%
Sous- total	162,7	159,9	164,6	173,7	182,9	190,3	7,4	4,0%
Cessions immobilières	2,5	0,9	1,2	0,6	0,7	7,0	6,3	900,0%
Résultat reporté	9,6	8,8	8,7	8,5	8,5	12,2	3,7	43,5%
TOTAL GENERAL	174,8	169,6	174,6	182,8	192,1	209,5	17,4	9,1%

Sur 100 euros de recettes de fonctionnement en 2024 :



- Le produit de fiscalité directe s'élève en 2024 à 105,6 M€ et représente 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors rôles supplémentaires, pour 0,3 M€, qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, les recettes fiscales s'élèvent à **105,2 M€** et sont en évolution de + 2,6 % par rapport à 2023.

Les taux communaux étant stables en 2024, comme depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2011 pour la taxe sur le foncier bâti, l'évolution du produit perçu est uniquement issue de celle des bases cumulant :

- les actualisations forfaitaires nationales : en 2024, au-delà de la stabilité des taux, la revalorisation forfaitaire des bases a été fixée nationalement à 3,9 % selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2022 à novembre 2023. Elle s'applique pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.
S'agissant des locaux professionnels, leurs bases sont indexées de l'évolution moyenne des loyers départementaux, soit 0,89 % en 2024, avec des situations variables selon les catégories de locaux.
- les variations physiques (constructions, démolitions, nouvelles activités, etc...).

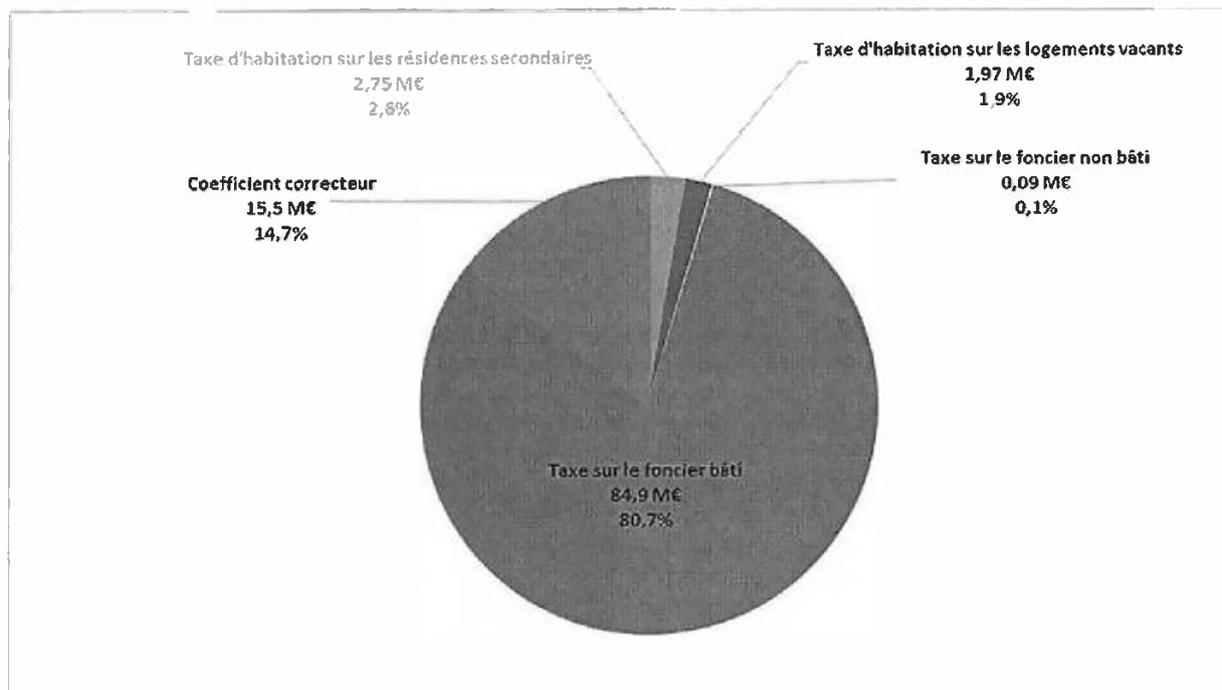
Le produit 2024 de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS), de 2,8 M€, diminue par rapport au produit 2023, suite aux régularisations effectuées par les services fiscaux après les erreurs de facturation générées par l'applicatif national Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) en 2023, qui avaient gonflé artificiellement le produit perçu cette année, l'Etat étant tenu de prendre à sa charge les dégrèvements.

Ce phénomène s'est produit en 2024 sur la taxe d'habitation sur les locaux vacants (de 2 M€ en 2024), suite à une anomalie technique de GMBI qui a conduit à imposer à tort certains contribuables, pour un montant de l'ordre de 648 K€. Si les dégrèvements ont été pris en charge provisoirement par l'Etat en 2024, ils sont en revanche remis à la charge de la commune en 2025.

Le produit sur le foncier bâti évolue quant à lui de +3,8 %. Le coefficient correcteur, qui représente 15,5 M€ évolue quant à lui de 4,7%, du fait de l'intégration dans ce produit de la compensation des locaux industriels, qui est en forte hausse.

	2023	2024	Evolution	
			En %	En €
TAXE D'HABITATION	5 873 892 €	4 843 753 €	-17,5%	-1 030 139 €
* taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4 658 082 €	2 751 738 €	-40,9%	-1 906 344 €
* taxe d'habitation sur les logements vacants	1 183 962 €	1 971 764 €	66,5%	787 802 €
* rôles supplémentaires	31 848 €	120 251 €	277,6%	88 403 €
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	97 032 055 €	100 614 719 €	3,7%	3 582 664 €
* taxe sur le foncier bâti	81 818 925 €	84 918 996 €	3,8%	3 100 071 €
* coefficient correcteur	14 787 898 €	15 482 262 €	4,7%	694 364 €
* rôles supplémentaires	425 232 €	213 461 €	-49,8%	-211 771 €
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	94 123 €	97 801 €	3,9%	3 678 €
TOTAL avec rôles supplémentaires	103 000 070 €	105 556 273 €	2,5%	2 556 203 €
TOTAL hors rôles supplémentaires	102 542 990 €	105 222 561 €	2,6%	2 679 571 €

Le panier fiscal de la Ville en 2024 s'établit au final comme suit :



- La fiscalité indirecte se monte à 9,6 M€ en 2024 (10,2 M€ en 2023).

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Droits de mutation	4,5	4,3	6,1	5,7	4,3	4,0	-0,3	-7,0%
Taxe sur l'électricité	1,9	1,9	1,9	1,9	2,5	2,1	-0,4	-16,0%
Produit jeux : casino, en ligne	1,8	1,2	0,8	1,6	1,8	2,0	0,2	11,1%
Autres taxes	0,5	1,4	1,4	2,0	1,6	1,5	-0,1	-6,3%
TOTAL	8,7	8,8	10,2	11,2	10,2	9,6	-0,6	-5,9%

Les recettes 2024 liées aux **droits de mutation** s'élèvent à 4 M€, et poursuivent leur fléchissement constaté depuis 2022, ce produit ayant connu des hausses exceptionnelles après la crise sanitaire. Cette tendance s'inscrit dans le cadre du ralentissement des transactions immobilières qui frappe le territoire national, avec une baisse globale de 25 % en 2023 et 15 % en 2024. Cette baisse est atténuée pour la Ville, avec - 7% en 2024.

La taxe sur l'électricité, désormais encaissée sous la forme d'une part communale de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), **et sur les pylônes électriques** s'établit à 2,1 M€ (2,5 M€ au titre de l'exercice 2023). Pour rappel, l'année 2023 était impactée par un changement du rythme d'encaissement, avec 5 trimestres constatés, et des reliquats antérieurs avant la réforme du versement de cette taxe (désormais versée sous forme d'un produit national). Hors prise en compte des régularisations, la TICFE 2024 augmente de plus de 2 % par rapport à 2023 et se monte à 2 M€.

Le produit de la taxe sur les jeux du Casino porte sur 2 M€, en hausse de 200 K€ par rapport à 2023 et en augmentation constante depuis la fin de la crise sanitaire, retrouvant même un niveau supérieur à 2019.

Le produit 2024 de la **Taxe sur la Publicité Extérieure** s'élève à près de 1 M€, en quasi stabilité par rapport à 2023.

Les autres taxes incluent notamment des droits de place et des loyers des commerçants du Marché des Beaux-Arts pour 0,5 M€ et la taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles (43 K€) comptabilisée en fonctionnement depuis 2022.

- La fiscalité reversée représente 3.2 M€ en 2024 : depuis 2016, ce poste n'intègre plus l'Attribution de Compensation, celle-ci étant devenue une dépense suite aux nombreux mouvements de mutualisations et transferts de compétences intervenus au cours des derniers exercices.

La fiscalité reversée est composée de :

- ✓ **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** versée par Grand Besançon Métropole, pour un montant de 1,9 M€, équivalent à celui de 2023.

Elle intègre les volets suivants :

- « solidarité sociale et fiscale » (1,2 M€), comprenant notamment une enveloppe « revenus » de 74 K€ pour la Ville,
- « solidarité économique » (0,7 M€), figé pour mémoire depuis 2018,
- « gens du voyage » (15 K€),
- « cartes d'identité électroniques » (20 K€), en légère diminution par rapport à l'an dernier (29 K€), après déduction de la dotation de l'Etat liée aux titres sécurisés.

- ✓ **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, pour 1,3 M€, en stabilité par rapport à 2023.

L'éligibilité du territoire au FPIC a été confirmée en 2024 pour la sixième année consécutive (classement au 697^{ème} rang sur 745), dans le cadre d'une répartition selon la règle de droit commun. Par ailleurs, GBM a pris à sa charge la part de contribution de la Ville du fait de son classement à la Dotation de Solidarité Urbaine en dessous de 250 (247^{ème} en 2023). Depuis 2019, le territoire du Grand Besançon s'éloigne progressivement du dernier rang d'éligibilité au FPIC et semble assuré d'une pérennité de son éligibilité au dispositif, à règles constantes.

Les dotations de l'Etat portent sur 38,1 M€, en incluant le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) et les allocations compensatrices de fiscalité.

Globalement, les dotations représentent plus de 18 % des recettes réelles de fonctionnement et s'accroissent de près de 2 M€ par rapport à 2023, soit + 5,5 % (hors compensations fiscales, la hausse des dotations s'élève à 1,5 M€).

Il convient toutefois de souligner que la Dotation Générale de Décentralisation Hygiène n'a pu faire l'objet d'un versement en 2023 pour 1,1 M€ en raison d'une notification tardive et son encaissement est intervenu sur l'exercice 2024.

Retraîtée de ce décalage de versement, l'évolution des dotations se limite à + 0,9 M€ (+ 2,4 %), essentiellement fléchée sur une forte croissance de la Dotation Solidarité Urbaine.

Constituant la principale enveloppe, la **Dotation Globale de Fonctionnement est fixée à 32,3 M€ (31,5 M€ en 2023), en hausse de 2,5 % soit + 0,8 M€**, pour une inflation 2024 de 2 %. Cette situation plutôt favorable est à relativiser au regard de l'évolution globale de notre DGF sur la période 2022-2024 par rapport à l'inflation. **Cette dernière est en hausse de plus de 12 % alors que la DGF de la Ville n'a évolué que de + 5,6 %.**

Si la DGF avait évolué a minima de l'inflation sur cette même période, cela aurait représenté un surplus en 2024 pour la Ville de l'ordre de 2 M€ par rapport à la DGF effectivement perçue.

A noter qu'au niveau national, le montant de la DGF a progressé en 2024, à hauteur de 320 M€, au même niveau que 2023. Cet abondement de l'Etat permet le financement d'une importante part de la progression annuelle des dotations de péréquation communales (dotations de solidarité rurale et urbaine) et permet pour les communes concernées de réduire significativement l'écrêtement de leur

dotation forfaitaire.

Pour la Ville, en termes d'évolution, la situation détaillée est la suivante :

- **La Dotation Forfaitaire, soit 20,1 M€, est en légère hausse (+ 113 K€, soit seulement + 0,6 %) du fait uniquement de l'augmentation de la population.**
- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, d'un montant de près de 11 M€, poursuit une dynamique de hausse importante à hauteur de près de 0,8 M€, soit + 7,7 %.**
- **La Dotation Nationale de Péréquation d'un montant de 1,2 M€ connaît quant à elle une diminution de -107 K€, soit - 8,1 %.**

Contrairement à l'année dernière, le **Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP)** a été utilisé en 2024 comme variable d'ajustement au niveau national et a subi une ponction pour financer la progression d'autres dotations. Il en résulte pour la Ville une légère baisse de 7 K€, avec **248 K€** encaissés contre 255 K€ en 2023.

Depuis 2021, la Ville se voit allouer la **Dotation Politique de la Ville (DPV)**. Elle a encaissé à ce titre **0,4 M€** en 2024 (0,8 M€ en 2023) pour renforcer les aménagements et actions dans les quartiers prioritaires, comme suit :

- Près de 260 K€ pour les DPV 2021 et 2022 dans le cadre des projets d'investissement : la réhabilitation énergétique de l'école Kennedy et le développement des équipements numériques dans les établissements scolaires.

La baisse constatée de CA à CA s'explique uniquement par des décalages d'encaissements d'une année sur l'autre, en fonction de l'avancement des projets financés.

- Près de 100 K€ concernent la Dotation 2024 pour des actions en fonctionnement au titre de la culture, de la santé, des sports et de la vie dans les quartiers.

Les autres dotations s'établissent à 313 K€ (+ 80 K€ par rapport à 2023). Cette augmentation provient essentiellement de la hausse des montants encaissés au titre de la compensation de la charge financière des permanents syndicaux (+ 35 K€) et pour les titres sécurisés (+ 32 K€).

S'agissant **des compensations fiscales de Taxes Foncières**, ces dernières représentent **3,8 M€** et sont en hausse de 450 K€ par rapport à 2023. Cet accroissement de 13,5 % provient de l'évolution des bases fiscales exonérées, et notamment d'une bonne dynamique des bases au niveau du foncier pour les établissements industriels. La compensation pour les locaux industriels évolue de 16,7 %, soit + 421 K€ par rapport à 2023 en lien avec les bases 2024 de ces locaux (exonérés à 50 %).

Le détail des dotations pour 2024 est le suivant :

En K€	CA 2023	CA 2024	Ecart en K€	Ecart en %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et financement de la péréquation</i>	19 978	20 025		
<i>Ecrêtement pour financement de la péréquation</i>	0	0		
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	+ 47	+ 113		
= Dotation Forfaitaire	20 025	20 138	+ 113	+ 0,6 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion S.	10 171	10 953	+ 782	+ 7,7 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 320	1 213	- 107	- 8,1 %
Total Dotation Globale de Fonctionnement	31 516	32 304	+ 788	+ 2,5 %
Dotation Générale de Décentralisation	-	1 122	+ 1 122	-
Dotation Politique de la Ville	800	354	- 446	- 55,8 %
Fonds Départ. de Péréquation de la Taxe Profes.	255	248	- 7	- 2,7 %
Compensation taxes foncières	3 339	3 789	+ 450	+ 13,5 %
Autres dotations	233	313	+ 80	+ 34,3 %
TOTAL	36 143	38 130	+ 987	+ 5,5 %
TOTAL (hors compensations fiscales)	32 805	34 341	+ 1 536	+ 4,7 %

- Les subventions et participations reçues portent sur 11,1 M€ (contre 9,7 M€ en 2023).

Ce poste de recettes se compose notamment de :

- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de son soutien aux établissements d'accueil liés à la petite enfance (6,3 M€), aux activités périscolaires (1,7 M€) avec le financement intégral du temps de la pause méridienne périscolaire (temps du repas et des animations éducatives) et l'encaissement du versement du Bonus Territoire 2023 sur l'exercice 2024, et des activités proposées dans les structures municipales des quartiers (0,7 M€) ;
- le soutien de l'Etat au titre du droit à l'accompagnement de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans (442 K€) ;
- la participation de l'Etat au financement des actions d'intégration pour les étrangers primo-arrivants dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) de la Ville (167 K€) ;
- 147 K€ versés par l'ANAH et dédiés au suivi et à l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) ;
- des subventions en provenance des partenaires dans le cadre des actions culturelles pour 0,7 M€, dont 150 K€ en provenance de GBM et destinés à soutenir la Citadelle (en hausse de 20 K€ en 2024) et 208 K€ de recettes de mécénats, ainsi que des participations de l'Etat pour accompagner les parcours culturels maternels et élémentaires (72 K€), la valorisation du patrimoine historique (53 K€) et les actions dans les musées d'Arts et du Temps (82 K€) ;
- 50 K€ versés par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du dispositif « conseiller numérique France Services » ;
- des soutiens de la part des partenaires sur le secteur de la santé (249 K€), des Sports (49 K€), ou dans le cadre des actions à destination des agents employés par la Ville en situation de handicap (45 K€) ;
- 62 K€ dans le domaine de l'éducation pour la fourniture de fruits frais et de produits laitiers de qualité dans les menus du midi de la restauration scolaire ;
- les aides de l'Etat pour 23 K€ dans le cadre du dispositif Comedec (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil), lié à la dématérialisation des actes d'état civil, et 29 K€ au titre de l'organisation des élections européennes et législatives.

- Les produits d'exploitation et de gestion s'élèvent à 22,2 M€ (contre 19,2 M€ en 2023).

- **Les ventes de produits et prestations de services (18,2 M€) comprennent :**
 - 11,9 M€ de recettes liées aux activités municipales (2023 : 11,2 M€).

Le taux directeur indicatif défini pour les tarifs en 2024 s'est élevé à 2,5 %, en fonction de l'inflation prévisionnelle, avec une appréciation au cas par cas et une accentuation de la tarification sociale. Ce poste représente seulement 5,7 % des recettes de fonctionnement.

Les principaux postes de recettes d'activités, en comparaison avec celles de 2019 à 2023, sont les suivants :

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution	
							2024/2019	2024/2023
Restauration scolaire/périscolaire	2,45	1,65	2,40	2,34	2,54	3,13	0,68	0,59
Gymnases piscines patinoire	1,46	0,88	0,64	1,48	1,57	1,64	0,18	0,07
EAJE et Maisons de quartier (recettes familles)	1,32	0,83	1,06	1,09	1,05	0,92	-0,40	-0,13
Equipements culturels	2,22	1,18	0,91	1,72	1,95	2,16	-0,06	0,21
Redevances terrasses étalages	0,27	0,04	0,16	0,27	0,29	0,31	0,04	0,02
Stationnement surface	2,06	1,43	1,69	1,80	1,90	2,02	-0,04	0,12
Fourrière véhicules	0,47	0,37	0,79	0,62	0,53	0,45	-0,02	-0,08

Sur le poste de la restauration scolaire, l'exercice 2024 a connu une évolution des modalités de facturation auprès des familles du temps périscolaire de l'après-midi en une seule fois, en début d'année scolaire de référence, conformément à la délibération du 16 mai 2024.

Les recettes (billetterie et boutique) de la Citadelle représentent 1,8 M€ en 2024 et sont en hausse de 9 % par rapport à 2023.

- 6.3 M€ liés aux facturations de mises à disposition de personnel et autres moyens.

Les facturations concernent principalement l'ISBA (1,1 M€), l'EPCC 2 Scènes (0,3 M€), la Caisse des Ecoles (0,2 M€) et GBM dans le cadre des mutualisations de services communs, de transferts de compétences et autres frais (4,4 M€).

- **Les produits de gestion représentent 4 M€** et sont constitués principalement des revenus de loyers et charges en provenance d'organismes locataires de la Ville (1,9 M€), des opérations de régularisations de rattachements liées aux charges de fonctionnement (1,1 M€) et des redevances de concessions (0,4 M€), dont notamment celle de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la gestion du Casino.

- Le produit des cessions d'immobilisations s'établit à 7 M€ (0,7 M€ en 2023).

L'exercice 2024 a connu un niveau de produit de cession exceptionnel, suite aux ventes du CFA Hilaire de Chardonnet à l'association de gestion (4,6 M€) et de l'immeuble situé au 30 avenue Clémenceau à la CCI Saône-Doubs (2 M€). D'autres ventes de biens immobiliers sont également intervenues, telles que les locaux à usage de bureaux situés au 6 rue Jean Wyrsh (178 K€), et un local commercial au 1 rue de la Pelouse (76 K€). Les cessions de matériels de transport et d'outillage s'élevaient à 68 K€.

- Les autres recettes représentent 0,5 M€ et correspondent essentiellement à des remboursements de rémunérations sur charges de personnel. A noter que, suite au passage au référentiel budgétaire et comptable M57 en 2024, les recettes exceptionnelles encaissées sont désormais comptabilisées dans le poste de recettes afférent aux produits de gestion.

- Le résultat de n-1 (soit 2023) repris en 2024 s'établit à 12,2 M€ : il est en forte progression par rapport à celui de 2022 repris en 2023 (8,5 M€).

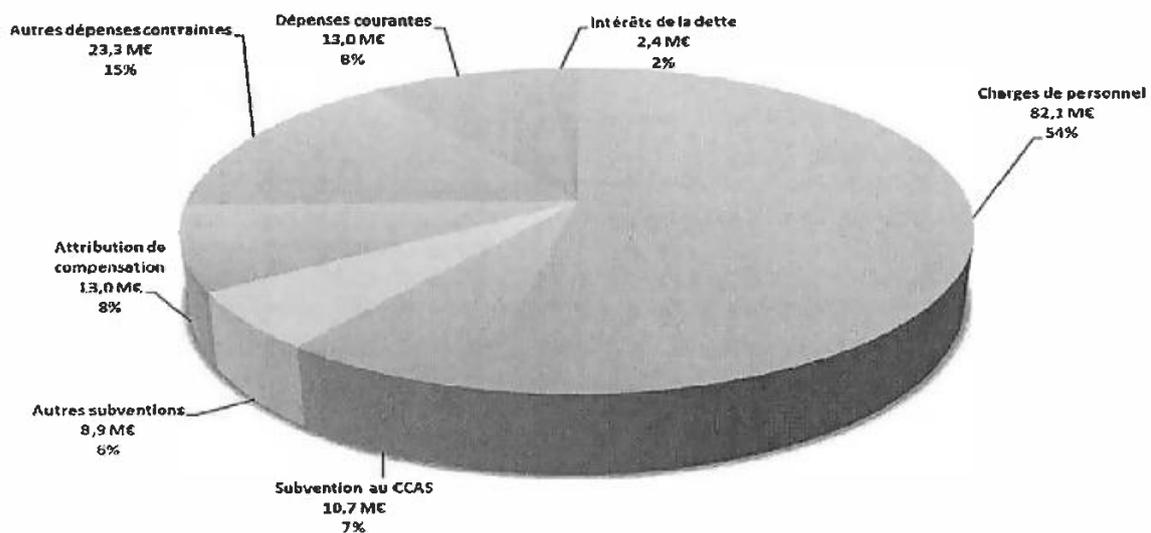
B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2024, 153,4 M€ contre 148,5 M€ sur l'exercice 2023, et sont réalisées à plus de 96 %.

Elles connaissent une évolution de CA à CA de + 3,3 %.

En.M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
						Montant	Evolution 24/23	
							Montant	%
Personnel (dont mise à disposition)	69,2 M€	69,8 M€	73,1 M€	76,4 M€	79,1 M€	82,1 M€	3,1 M€	3,9%
Charges financières	2,3 M€	2,1 M€	1,9 M€	1,8 M€	2,2 M€	2,4 M€	0,2 M€	9,1%
Subventions de fonctionnement au CCAS	9,5 M€	9,6 M€	9,7 M€	9,9 M€	10,3 M€	10,7 M€	0,4 M€	3,9%
Autres subventions de fonctionnement	8,3 M€	8,5 M€	8,4 M€	8,8 M€	8,7 M€	8,9 M€	0,2 M€	2,3%
Dépenses à évolution contrainte	31,7 M€	31,1 M€	32,1 M€	33,6 M€	35,7 M€	36,2 M€	0,5 M€	1,5%
Crédits courants des services	11,0 M€	13,4 M€	12,3 M€	12,7 M€	12,5 M€	13,0 M€	0,5 M€	4,0%
Charges exceptionnelles	1,4 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€		-0,1 M€	
TOTAL FONCTIONNEMENT	133,2 M€	134,7 M€	137,6 M€	143,4 M€	148,5 M€	153,4 M€	4,9 M€	3,3%

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024 par grands postes s'établit de la façon suivante :



- Les dépenses de personnel (dont le personnel mis à disposition par GBM) se montent à 82,1 M€ et sont réalisées à plus de 97 % de la prévision budgétaire.

Les charges de personnel représentent 53,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 53,3 % en 2022 et 53,2 % en 2023), avec un rythme d'évolution depuis 2014 en corrélation avec celui des dépenses de fonctionnement.

Hors dépenses de mises à disposition de services communautaires, les rémunérations versées au personnel de la Ville, aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées représentent **81,8 M€**, contre 78,8 M€ en 2023, soit une hausse de + 3 M€ (+ 3,8 %) qui se compose notamment des éléments suivants :

- **des mesures locales inédites en faveur des ressources humaines**, activées dès juillet 2024 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, notamment pour les plus bas revenus, et réduire les écarts de régimes indemnitaires entre les métiers et les filières, et renforcer l'attractivité des emplois publics. La Ville s'est ainsi prononcée sur **un effort pérenne et global de 1,5 M€** en année pleine dans le cadre de ces mesures au titre des agents municipaux, soit 750 K€ alloués depuis juillet 2024.
- **L'impact des mesures nationales** prises (+ 1,6 M€), avec, d'une part, l'incidence en année pleine des mesures suivantes: la hausse du SMIC au 1^{er} mai 2023, l'augmentation du point d'indice (+ 1,5 %) pour tous les agents et jusqu'à 9 points pour les plus bas salaires à compter du 1^{er} juillet 2023, puis, d'autre part, l'ajout de 5 points d'indice pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2024.
- La prise en compte **des avancements d'échelons et de grades**, ainsi que **des promotions internes** décidées par la collectivité (0,6 M€).
- **Les créations d'emplois** validées en 2023, ayant un impact en année pleine en 2024 et celles décidées en 2024 impactant partiellement l'exercice, pour un total de 0,4 M€.
- **La poursuite de l'extension de la restauration scolaire** dans le cadre de l'enveloppe dédiée de + 0,5 M€ par an, avec principalement le renforcement de l'accueil périscolaire et le développement de la polyvalence des métiers d'accueil en intégrant les missions d'animateurs périscolaires aux métiers d'ATSEM et en proposant des temps de travail plus attractifs.

A ces différents éléments, s'ajoutent les charges de personnel ponctuelles liées à la tenue des élections européennes puis législatives anticipées (+ 150 K€ de CA à CA).

Les dépenses de mises à disposition des services communautaires par GBM représentent 262 K€, suite au transfert de la compétence Voirie et à la mise à disposition partielle de la Direction de l'Habitat, du Logement et de l'Accueil des gens du voyage.

- Les charges financières (intérêts de la dette) représentent 2,4 M€ (2,2 M€ en 2023).

Ce poste de dépense constitue une faible part dans le budget de fonctionnement (1,6 %) et s'accroît de 0,2 M€ par rapport à 2023 s'expliquant par, d'une part, la répercussion de la hausse du Livret A en 2023 (3 %) sur les échéances 2024 pour les prêts à échéances annuelles et, d'autre part, l'augmentation du niveau des taux fixes obtenus en 2023 (de 3,75 % à 4,03 %), en lien avec les marchés financiers.

L'encours de dette du budget principal s'établit à 98,7 M€ au 31 décembre 2024, avec une répartition à hauteur de 78 % pour les taux fixes qui protègent la collectivité de la volatilité des marchés et permettent de sécuriser l'encours, et 22 % pour les taux variables qui permettent de conserver une certaine souplesse.

- Les subventions de fonctionnement versées se montent à 19,6 M€ contre 19 M€ en 2023.

- ✓ **La subvention de fonctionnement du CCAS s'élève à 10,7 M€, avec une hausse de + 4,3 % (2023 : 10,3 M€). Depuis 2020, elle a augmenté de plus de 1 M€.**

Cette subvention représente près de 40 % du budget du CCAS.

Cette évolution intègre une majoration de + 1,5 %, conformément aux engagements pris, ainsi que **la compensation par la Ville des mesures locales en faveur du personnel (500 K€ au global)**. Sur la base d'une prévision budgétaire établie à 11 M€, le versement effectif de la subvention au CCAS intervenu à hauteur de 10,7 M€ est principalement lié à la compensation

des mesures locales mises en place à partir du milieu d'année 2024 et à l'ajustement des flux financiers entre les deux structures.

- ✓ **Les autres subventions de fonctionnement s'établissent à 8,9 M€ et augmentent de 2,4 % par rapport à 2023.**

Dans le domaine des Sports, les subventions versées s'élèvent à 2,5 M€, en légère augmentation par rapport à 2023 : 1,7 M€ sont fléchés pour le soutien au sport de haut niveau, comme l'an dernier, dans le cadre des Contrats de Développement Sportif signés avec les clubs de haut niveau et ceux participant à des compétitions nationales. 269 K€ et 130 K€ sont affectés respectivement au sport amateur et au Centre International de Séjour.

130 K€ sont consacrés au soutien des manifestations et événements sportifs organisés tout au long de l'année, avec notamment les deux manches de coupe de France de BMX (6 K€), le trail des Forts (6 K€), les championnats de France de Boule Lyonnaise au mois de juillet (7 K€) et une manche de la coupe du Monde de Cyclo-Cross sur le site du complexe sportif Michel Vautrot le 29 décembre dernier (55 K€).

Sur le secteur culturel, les subventions attribuées portent sur 2,2 M€, à un niveau quasi équivalent à 2023, avec notamment le soutien apporté à la Rodia (572 K€), au Centre Dramatique National de Franche-Comté (480 K€) et au Festival de Musique (148 K€). 1 M€ concernent différents dispositifs de soutien (aide à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle, aux événements artistiques et culturels...), dont 156 K€ au titre des parcours culturels élémentaires et maternelles.

S'agissant de la vie des quartiers, les subventions versées aux structures associatives représentent globalement 2,3 M€. Ce poste de dépenses intègre notamment le soutien apporté aux maisons de quartier associatives (0,9 M€), avec une attention particulière apportée à l'accompagnement de ce réseau indispensable en matière de lien social, matérialisée notamment par un soutien complémentaire à l'ASEP à hauteur de 46 K€, suite aux difficultés rencontrées par la structure.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de concession de service public pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement, la participation financière de la Ville aux Francas du Doubs s'élève à 0,9 M€.

La Ville poursuit son aide au fonctionnement en faveur des associations (0,2 M€), au titre du développement d'actions et services sur le territoire ou dans le cadre d'événements spécifiques tels que Ludinam, Ludi'Health, le contrat de Ville, Vital'Eté et les cultures urbaines,...

127 K€ bénéficient aux partenaires associatifs engagés aux côtés de la Ville et de l'Etat au titre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants.

50 K€ sont octroyés en faveur des actions de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

336 K€ relèvent de subventions dans **le domaine du Tourisme**, dont 300 K€ à destination de l'Office de Tourisme et 36 K€ pour l'organisation de congrès.

En matière de Commerce, les subventions versées s'élèvent à 213 K€, dont 179 K€ alloués à l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

311 K€ de subventions concernent le soutien aux actions portant sur **la Tranquillité Publique**, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la Ville.

425 K€ portent sur **la gestion du personnel**, dont 400 K€ versés au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal.

116 K€ bénéficient **au domaine de l'Education**, dont près de 50 K€ de subventions à la Caisse des Ecoles.

- Les dépenses à évolution contrainte se montent à 36,2 M€ et évoluent de 1,5 %, soit + 0,5 M€ par rapport à 2023. Elles sont réalisées à hauteur de 95%.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par la Ville à Grand Besançon Métropole représente **13 M€**, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2023. Ce montant a été établi par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) le 19 décembre 2024 sur la base des coûts définitifs des services communs au titre de l'année 2024 (tels que ressortant du Compte administratif 2023) et des charges liées au service Instruction des autorisations du droits des Sols pour la ville sur 2024. Pour mémoire, le montant d'Attribution de Compensation prend en compte l'incidence des transferts à GBM du Crématorium de Besançon et de la gestion du Parc des Expositions et Congrès de Micropolis en fonctionnement intervenus en fin d'année 2023.

Second poste en volume des dépenses à évolution contrainte, **les dépenses d'énergie** : elles représentent **6,8 M€** pour une prévision budgétaire initiale de 8 M€, revue à la baisse en cours d'année (- 1 M€). La facture énergétique connaît une forte réduction de CA à CA (-2,1 M€, soit -24 %), due principalement aux effets pérennes des mesures de sobriété engagées au sein de la Ville, à des conditions climatiques plus favorables sur la période hivernale 2024, plus douce que la moyenne décennale, et à la baisse des tarifs d'électricité et de gaz.

Toutefois, les dépenses d'énergie restent encore nettement supérieures au niveau de la période d'avant-crise énergétique 2015-2021 (5,2 M€ en moyenne).

Les contingents et participations obligatoires (5,1 M€) comprennent, d'une part, les contributions aux organismes de regroupement auxquels la Ville adhère (notamment l'EPCC 2 Scènes : 1,8 M€, l'EPCC ISBA : 1,5 M€, le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo : 0,8 M€ ...) et, d'autre part, le forfait communal aux écoles privées (écoles maternelles : 0,5 M€ et écoles élémentaires : 0,5 M€).

Les crédits d'alimentation pour la restauration scolaire s'élèvent à 2 M€, en stabilité par rapport à 2023. L'achat direct de fournitures d'alimentation pour la cuisine centrale s'élève à 1,7 M€ pour permettre de fabriquer les 5 000 repas quotidiens en liaison chaude à destination des écoles et crèches. Près de 300 K€ ont été consacrés à la fourniture d'un nombre plus élevé de repas en liaison froide, avec notamment le passage en liaison froide du restaurant scolaire Ile de France.

Les indemnités, cotisations, formations des élus et des frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 1,2 M€ et demeurent à un niveau équivalent à 2023.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Forêts représente **224 K€**, soit + 73 K€ par rapport à 2023. La subvention a été réajustée à la hausse en cours d'année dans le cadre d'une activité d'exploitation de la saison de coupe inférieure à la prévision, avec notamment des conditions météorologiques ayant limité de façon importante les travaux mécanisés et la possibilité de vente des bois exploités, et avec la tempête de juillet 2024 qui a mobilisé les équipes d'intervention sur des opérations de sécurisation non programmées.

Comme en 2022 et 2023, aucun versement de subvention d'équilibre au budget annexe Archéologie n'est intervenu compte tenu de la perception de recettes importantes liées aux fouilles, notamment au titre de la végétalisation de la place de la Révolution.

Les charges diverses de gestion courante (1,2 M€) intègrent exclusivement les indemnités payées, d'une part, dans le cadre de la résiliation anticipée du bail emphytéotique liant la Ville et LOGE.GBM (540 K€), au titre de la cession d'une partie du site situé au 30 avenue Clémenceau intervenue au profit de la CCI et, d'autre part, dans le cadre de la résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu entre la Ville et la CCI Saône Doubs (600 K€) au préalable de la cession du site du CFA Hilaire de Chardonnet à l'association gestionnaire du centre de formation des apprentis.

122 K€ ont été dépensés au titre des tickets Loisirs délivrés aux familles défavorisées, pour faciliter notamment l'accès aux activités sportives et artistiques.

253 K€ concernent des dépenses de constitution de provisions, d'une part, dans le cadre du contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre GBM et les communes, pour les permis de construire antérieurs à 2022, reversés depuis cette année à 100 %, contre 70 % précédemment (238 K€) et, d'autre part, dans le but de couvrir la charge éventuelle liée à l'indemnisation des agents sur leur Compte épargne-temps (CET) au moment de leur départ en retraite d'une partie ou de la totalité des droits épargnés (15 K€).

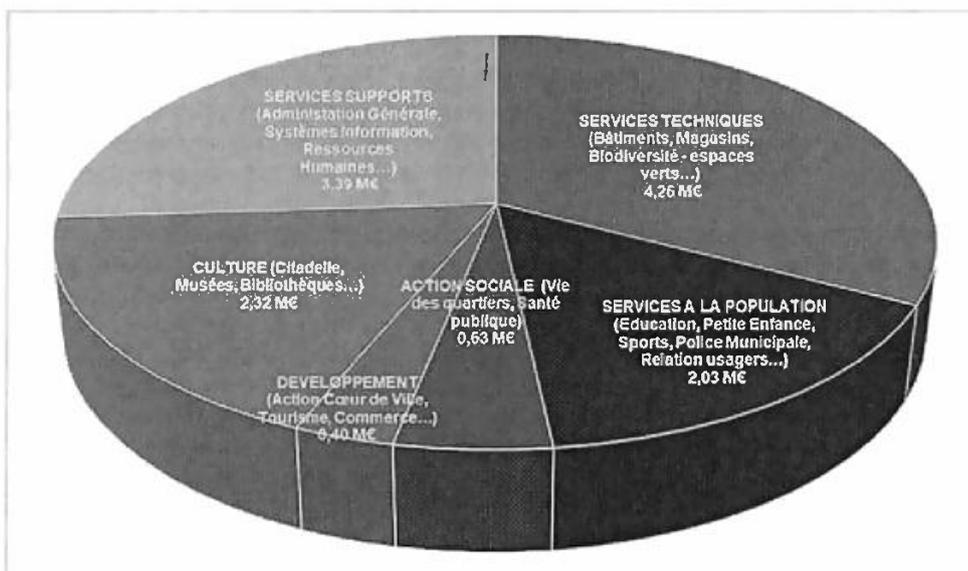
S'agissant des autres postes de dépenses contraintes, on peut notamment relever :

- les **contrats de prestations de services** pour 1,1 M€ correspondant principalement à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et de la fourrière,
- les **loyers et charges locatives de locaux** pour 1,1 M€,
- les **dépenses d'eau et d'assainissement du patrimoine municipal** pour 0,8 M€ (comprenant l'eau des piscines, des bâtiments...),
- les **assurances** avec un montant de 0,9 M€, en hausse de près de 10 % par rapport à 2023.

- Les crédits courants des services s'élèvent à 13 M€ contre 12,5 M€ en 2023 (+ 0,6 M€, soit + 4,6 %).

Ce poste de dépenses inclut l'ensemble des crédits permettant à la collectivité d'agir en proximité pour faciliter l'action au quotidien et répondre rapidement aux besoins locaux, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations.

Les grandes enveloppes représentées dans le graphique ci-dessous présentent une répartition des **crédits courants des services (hors subventions)**, qui permettent d'améliorer la vie des habitants, entretenir les équipements publics de proximité, encourager la participation citoyenne et animer le territoire bisontin.



Les services techniques (Bâtiments, Magasins, Biodiversité - Espaces verts,...), associés aux services Culturels (Citadelle, Musées, Bibliothèques,...) et à la population (Education, Petite Enfance, Sports, Police Municipale, Relation avec les usagers,...) restent les principaux consommateurs de crédits de service du fait de leur positionnement en tant que services de proximité utilisés au quotidien par les habitants. S'y ajoutent les services supports (systèmes d'information, ressources humaines) qui œuvrent au fonctionnement général de la collectivité.

Parmi les nombreuses actions réalisées, l'année 2024 a notamment mobilisé des crédits complémentaires dans le cadre des animations autour de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et du passage de la flamme à Besançon (90 K€). Dans le domaine de la Santé, 71 K€ ont été alloués pour renforcer les dispositifs en faveur de la vaccination des personnes en situation de précarité et sur la prévention des conduites addictives.

Chaque domaine d'action mobilise des crédits de services mais intervient également par le biais de versement de subventions, notamment auprès des structures associatives de quartier.

⇒ Au Compte administratif 2024, l'épargne brute (y compris cessions et résultat antérieur) représente plus de 56,1 M€, en hausse de 12,5 M€ par rapport à 2023.

Hors cessions (7 M€), dont le montant a été exceptionnel cette année, et sur la base du seul exercice 2024 (hors résultat reporté), elle représente 37 M€ et reste robuste, en consolidation de + 2,6 M€ (soit + 7,5 %) par rapport à 2023.

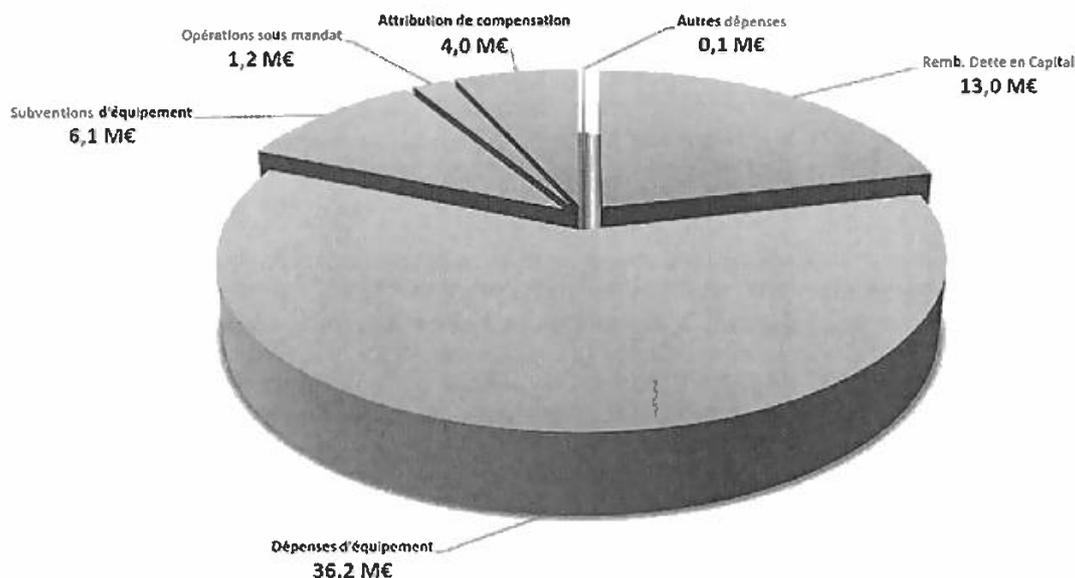
2.2. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement totales représentent 60,6 M€ contre 58,3 M€ en 2023, hors gestion active de la dette (0,9 M€) qui correspondait à des emprunts revolving de trésorerie dont l'encours s'est éteint à fin 2023.

Elles sont réalisées à près de 70 % (en 2023 : 67,2 %) et à plus de 99 % en intégrant les engagements déjà pris et reportés. Les restes à réaliser en fin d'exercice 2024 au titre de dépenses engagées (commandes et marchés passés) et reportées sur l'exercice 2025, s'établissent à 25,9 M€.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, s'établissent à 47,5 M€, contre 44,6 M€ en 2023, soit une augmentation de + 6,4 % (+ 2,9 M€).

36,2 M€ concernent des dépenses directes d'investissement (contre 35,6 M€ en 2023), 6,1 M€ sont dédiés aux versements de subventions d'équipement (3,3 M€ en 2023), 4 M€ portent sur l'attribution de compensation (3,9 M€ en 2023) et 1,2 M€ au titre des opérations sous mandat (1,8 M€ en 2023).

Les opérations individualisées du Plan Pluriannuel d'Investissement se montent à 28,8 M€ de dépenses directes et indirectes d'équipement, tandis que les investissements de proximité représentent 18,7 M€, y compris l'attribution de compensation relative principalement à l'investissement sur la Voirie.

Les crédits reportés en dépenses sur l'exercice 2025 s'élèvent à 25,9 M€ (27 M€ en 2023) et correspondent aux engagements financiers pris par la Ville durant l'année 2024 mais dont les paiements n'ont pu intervenir avant la fin d'année. Ces restes à réaliser seront donc consommés dans un futur proche puisqu'ils relèvent de contrats, marchés publics, conventions,...

A ce volume d'investissement, il convient d'ajouter les travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement en Décision modificative) qui s'élèvent à 0,8 M€.

Au total donc, les dépenses d'équipement y compris travaux en régie représentent 48,3 M€.

Les autres dépenses portent essentiellement sur l'avance de trésorerie (150 K€) consentie à la Caisse des Ecoles (délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2024).

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent ainsi à 48,5 M€ en 2024, avec travaux en régie, soit près de + 3 M€ par rapport à 2023 (45,7 M€).

Le remboursement de la dette en capital correspond à 13 M€ (13,5 M€ en 2023) avec un encours de la dette au 31 décembre 2024 de 98,7 M€. Ce fléchissement important s'explique par l'extinction en 2023 de plusieurs prêts, atténué par l'incidence du coût du vieillissement de la dette.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors autofinancement) s'élèvent globalement à 16,8 M€ en 2024, contre 22,8 M€ en 2023.

Cette évolution est essentiellement liée à la hausse de l'autofinancement (notamment grâce aux cessions exceptionnelles enregistrées), qui a permis un moindre recours à l'emprunt en 2024 (3,7 M€ contre 11,2 M€ en 2023), avec en parallèle une dynamique maintenue sur les autres recettes d'investissement.

Par ailleurs, 0,2 M€ de reports sur l'exercice 2025 sont constatés au titre de recettes engagées et reportées (remboursement de l'avance de trésorerie consentie en 2024 à la Caisse des Ecoles).

Les principales recettes au titre de l'exercice 2024, hors emprunt, sont les suivantes :

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
						CA	Evolution 24/23	
							Montant	%
Amendes de police	1,2	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'aménagement	2,3	0,7	0,7	0,8	0,3	0,8	0,5	134,6%
FCTVA	4,3	5,7	3,2	4,2	4,3	5,4	1,1	26,1%
Subventions d'investissement	7,1	6,1	6,3	6,5	6,7	6,6	-0,2	-2,4%
Autres recettes d'investissement	0,5	1,7	0,2	0,0	0,2	0,3	0,1	29,0%
TOTAL	15,4	14,3	10,4	11,5	11,6	13,1	1,5	12,8%

Emprunt	10,1	10,0	15,5	15,1	11,2	3,7	-7,5	-67,1%
----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------	-------------	---------------

- **Les recettes de FCTVA 2024**, fixées par rapport aux dépenses d'équipement réalisées en 2023 (dépenses éligibles n-1), se montent à 5,4 M€, en forte augmentation par rapport à 2023 (+ 1,1 M€). Cette croissance s'explique par un niveau de réalisation des dépenses d'équipement supérieur en 2023 (37,4 M€) par rapport à 2022 (32,4 M€) et un décalage d'encaissement d'un solde de FCTVA 2023 sur l'exercice 2024.

• **Les subventions encaissées** (6,6 M€) en provenance des partenaires pour financer les projets d'investissement, y compris les opérations réalisées sous mandat, sont en évolution quasi constante par rapport à 2023. Ce poste constitue la part majoritaire des recettes d'investissement en volume et représente plus de 50 % de l'ensemble des différents postes, hors emprunt.

Par habitant, la Ville perçoit 54 € de subventions pour ses projets d'investissement, contre 43 € pour le panel des communes équivalentes, preuve de la recherche optimisée de financements mais également de la capacité de la Ville à mobiliser les partenaires sur des thématiques partagées.

• **La taxe d'aménagement** génère un produit de 0,8 M€, marquant une forte hausse par rapport à 2023 (+ 0,5 M€). Elle correspond au reversement par GBM de 100 % pour les permis antérieurs à 2022 et 70 % pour les permis après cette date (avec en parallèle sur GBM une affectation de la part restante pour l'urbain et le périurbain en matière de voirie).

Les 30% qui auraient dû être conservés par GBM ont ainsi donné lieu à la constitution d'une provision par la Ville en fin d'année 2024 (238 K€), constatée en dépenses de fonctionnement.

L'année 2024 est marquée par une accélération des traitements de la taxe par les services de l'Etat, même si le changement de perception de la taxe (perçue après la fin des travaux) ralentit son encaissement.

Les autres recettes d'investissement (320 K€) émanent principalement du remboursement de l'avance de trésorerie 2024 consentie à la Caisse des Ecoles (150 K€) et de régularisations intervenues sur certains mandats portant sur des exercices antérieurs à 2024.

La mobilisation de nouveaux emprunts est limitée à 3,7 M€, en réduction importante par rapport à 2023 (- 7,5 M€), qui s'explique par un calibrage au plus juste du besoin d'emprunt en fonction des autres recettes propres et de l'épargne dégagée de la section de fonctionnement, pour permettre le financement du programme d'investissement. Ce calibrage s'établit également au vue des propositions bancaires.

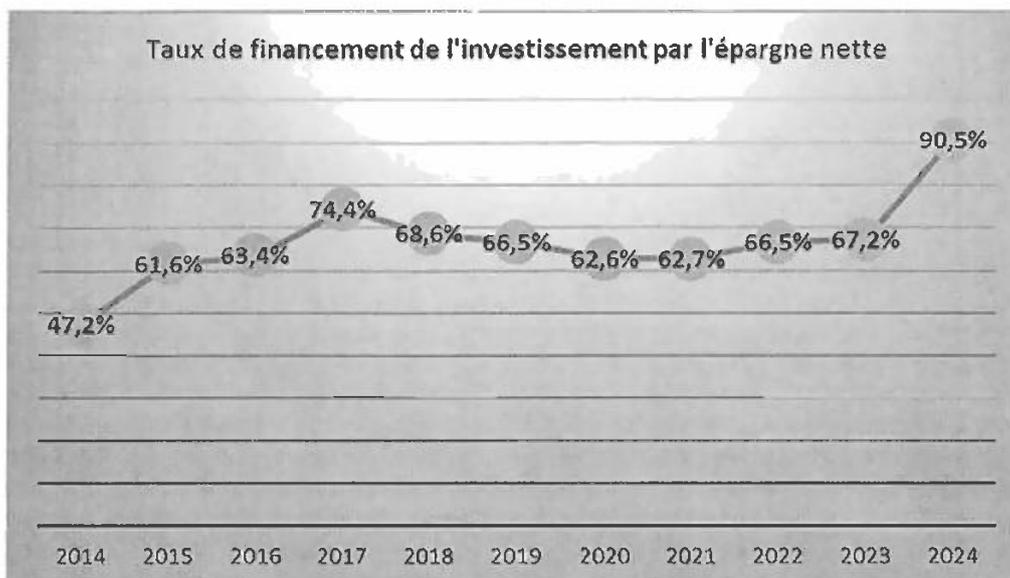
Dans ces conditions, le financement de l'investissement est le suivant :

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors dette hors travaux en régie	43,3	34,5	37,5	38,8	44,8	47,7
Recettes d'investissement hors emprunt	33,3	34,3	33	37,4	42,5	40,0

Epargne brute (avec excédent n -1)	41,6	34,9	37	39,5	43,6	56,1
Remboursement dette en capital	12,8	13,3	13,5	13,7	13,5	13,0
Epargne nette	28,8	21,6	23,5	25,8	30,1	43,1
Emprunt	10,1	10	15,5	15,1	11,2	3,7
Endettement	-2,7	-3,3	2	1,4	-2,3	-9,3
<i>Résultat avant reports</i>	28,9	31,4	34,4	39,5	39,0	39,1
<i>Résultat après report</i>	8,8	8,7	8,5	8,5	12,2	13,4

Avec un niveau d'épargne exceptionnel en 2024, suite à la dynamique de nos recettes (programme de cessions immobilières) et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'investissement hors dette est financé à moins de 8 % par l'emprunt. La Ville se désendette de 9,3 M€ par rapport à 2023.

Le taux de financement de l'investissement par l'épargne nette (hors recette exceptionnelle d'indemnité de la cuisine centrale en 2018) est particulièrement élevé en 2024 et renforce encore la stabilité structurelle de ce financement.



3. LES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES

Le budget général compte quatre budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, Zone d'activités Madeleine Brès, lotissement Montarmots.

Les budgets Forêts, Brès et Montarmots sont totalement assujettis à la TVA alors que le budget Archéologie Préventive l'est partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées HT, à défaut TTC.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée en déduisant le cas échéant le montant des travaux en régie des dépenses réelles de fonctionnement et en les additionnant aux dépenses réelles d'investissement.

3-1. Le Budget Forêts

Ce budget comptabilise essentiellement les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglans, ont mobilisé 151 K€ (y compris travaux en régie pour 75 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) représentent 438 K€.

Les charges de personnel constituent la majorité de ces dépenses et s'élèvent à 216 K€, le solde correspondant aux dépenses de fonctionnement courantes (eau, électricité, combustibles, télécommunications, cotisations et assurance), aux frais de garderie facturés par l'Office National des Forêts et aux frais d'exploitation mécanisée par entreprise, liés aux coupes de bois.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) se portent à 383 K€. Les ventes de bois constituent la principale ressource de ce budget, avec un produit généré à hauteur de 342 K€ en 2024 (contre 425 K€ en 2023).

Cette diminution des recettes de coupes de bois résulte de plusieurs facteurs : une météo très pluvieuse en saison d'exploitation, qui a retardé la réalisation des chantiers prévus au printemps et à l'automne 2024, et la réalité sanitaire de la forêt avec une charge de sécurisation des sentiers et routes ouvertes au public après la tempête de juillet 2024, repoussant d'autant la conduite des travaux en régie purement forestiers.

Compte tenu de ces éléments, le montant de la subvention d'équilibre du budget principal nécessaire à la couverture du besoin de financement représente 224 K€ en 2024 (contre 151 K€ en 2023).

Les résultats de clôture 2024 font apparaître un excédent d'investissement de 116 K€, qui sera repris au budget 2025 lors du vote d'un Budget Supplémentaire valant Décision modificative prévue lors de cette même séance. Sur cette somme, 51 K€ sont affectés à la couverture du déficit des restes à réaliser 2024. La section de fonctionnement dégage un solde nul.

3-2. Le Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocages des projets d'aménagement urbains. Il a notamment pour mission de :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon,
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

En 2024, l'activité opérationnelle du service a permis la réalisation de cinq diagnostics archéologiques (espace public de l'ancien hôpital Saint-Jacques, avenue de la Septième Armée américaine, rues d'Arène et de Vignier, place Granvelle - réseau de géothermie et à la Citadelle, front Saint-Etienne) et de deux fouilles archéologiques dans le cadre de l'installation d'un point d'apport volontaire rue Courbet et d'une étude du bâti - Placard de la Cathédrale.

En complément de ces chantiers, le service a travaillé sur de nombreux sujets de recherche et de valorisation avec notamment :

- la finalisation et la publication d'un ouvrage « Atlas historique de Besançon » proposant une synthèse sur l'histoire et l'archéologie de la Ville,
- la poursuite de la collaboration avec l'Université, notamment dans le cadre du Programme Collectif de Recherche *Vesontio Christiana*, stages de fouilles et formations d'étudiants, suivi de travaux de Master,
- la poursuite de la résidence de recherche (accueil et suivi de la thèse d'une étudiante sur les fortifications médiévales et modernes de Besançon en collaboration avec la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement),
- la réalisation d'un parcours d'éducation artistique et culturel en collaboration avec l'Institut National de Recherches Archéologiques, proposé depuis plusieurs années à cinq classes d'écoles primaires. Cette action demeure plébiscitée à chaque rentrée scolaire, avec un intérêt certain des participants.

Les dépenses réelles représentent 404 K€ et concernent essentiellement des charges de fonctionnement (seules 5 K€ concernent des dépenses d'équipement). Elles se composent principalement de frais de personnel (286 K€), de contrats de prestations de services avec des entreprises pour la réalisation de travaux archéologiques (74 K€) et de la participation aux charges du budget principal (13 K€).

Hors reprise des résultats, **les recettes réelles s'élèvent à 265 K€** et concernent quasi-exclusivement la section de fonctionnement. Elles proviennent notamment du produit des fouilles (222 K€), d'une subvention versée par la DRAC (38 K€) dans le cadre des diagnostics archéologiques réalisés par le service. Comme en 2022 et 2023, le versement d'une participation à l'équilibre par le budget principal n'a pas été nécessaire, grâce notamment à l'importance des recettes générées par les fouilles.

Les résultats de clôture 2024 dégagent un excédent d'investissement de 60 K€ (dont 22 K€ affectés à la couverture du déficit des restes à réaliser 2024) et un excédent de fonctionnement de 44 K€. Ces résultats ont été repris au budget 2025 lors du vote du budget primitif.

3-3. Le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Gérée en régie municipale, cette Zone d'Activités a été créée par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010 et a fait l'objet d'un transfert à GBM au 1^{er} janvier 2017. Ce budget annexe est conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

En fin d'année 2024, la cession du dernier lot est intervenue au profit de GBM, désormais compétent sur cette zone. Cette ultime cession est comptablement constatée en 2025, entraînant de fait l'établissement d'un bilan de clôture sur l'exercice 2025, avec le versement attendu d'un excédent de fonctionnement de clôture sur le budget principal.

En 2024, seule une opération de régularisation financière de TVA est comptabilisée en dépenses de fonctionnement à hauteur de 139,05 €.

Par conséquent, les résultats de clôture 2024 font apparaître un déficit d'investissement de 210 K€, identique à celui constaté fin 2023. La section de fonctionnement dégage déficit de 139,05 €. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit est couvert par le solde positif des restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2025. Ce budget sera clôturé sur l'exercice 2025.

3-4. Le Budget Lotissement Montarmots

Créé par délibération du 4 avril 2016, ce lotissement à vocation d'habitat est également géré en régie municipale.

En 2024, aucune recette et dépense de fonctionnement n'a été comptabilisée.

Par conséquent, les résultats de clôture 2024 présentent un besoin d'autofinancement de la section d'investissement de 11 K€ (reprise du résultat déficitaire de 2023) et un solde nul sur la section de fonctionnement. Au même titre que la ZA Madeleine Brès, ce résultat globalement déficitaire résulte d'un décalage temporel entre la réalisation des aménagements et les ventes de terrains. Ce déficit est couvert par le solde positif des restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2025.

LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

		Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
			Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement					
	Dépenses	101 229 300,30	74 750 112,13		25 872 999,35
	Recettes	101 229 300,30	72 614 506,20		150 000,00
Fonctionnement					
	Dépenses	209 346 772,26	181 603 496,23	4 196 691,31	
	Recettes	209 346 772,26	222 873 235,00	34 624,33	
BUDGETS ANNEXES					
Investissement					
	Dépenses	705 740,45	378 551,81		72 545,24
	Recettes	705 740,45	333 274,60		
Fonctionnement					
	Dépenses	2 161 731,98	1 093 423,71	44 314,84	152 932,37
	Recettes	2 161 731,98	1 137 492,67		599 720,00

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	-2 135 605,93	41 269 738,77	39 134 132,84
FORETS	116 055,17		116 055,17
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	59 853,00	44 208,01	104 061,01
ZA MADELEINE BRES	-210 477,75	-139,05	-210 616,80
LOTISSEMENT MONTARMOTS	-10 707,63		-10 707,63
TOTAUX	-2 180 883,14	41 313 807,73	39 132 924,59

Dans un dernier tableau, les réalisations tous budgets confondus des deux derniers exercices et leurs évolutions sont récapitulées, hors gestion active de la dette sur 2023 (918 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (42 569 721,94 € en 2024).

RESULTATS TOUS BUDGETS CONFONDUS

	2023	2024	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	58 810 904,98	60 962 235,15	2 151 330,17	3,7
Dépenses de fonctionnement	149 489 545,03	154 293 626,79	4 804 081,76	3,2
Dépenses totales	208 300 450,01	215 255 861,94	6 955 411,93	3,3
Recettes d'investissement	54 056 115,48	43 798 645,33	-10 257 470,15	-19,0
Recettes de fonctionnement	193 374 704,02	210 590 141,20	17 215 437,18	8,9
Recettes totales	247 430 819,50	254 388 786,53	6 957 967,03	2,8

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. Abdel GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au Budget 2025 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 55
 Nombre de membres présents : 38
 Nombre de procurations de vote : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 53

Date de la convocation : 12 juin 2024

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pascale BILLEREY
 Conseillère Municipale Déléguée



Pour extrait conforme,
 La Maire,

Anne VIGNOT



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif de la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA VILLE DE BESANCON

En 2024, la Ville de Besançon a fait une nouvelle fois le choix du mouvement, de l'élan, celui de la transformation, celui d'une ville d'accompagnement et de proximité, attentive aux besoins du quotidien comme aux enjeux d'avenir, celui, aussi, d'une ville d'attractivité et de prospérité partagées.

Elle a ainsi placé la politique humaine et sociale au cœur des actions municipales.

Par un projet robuste et fiable, par une situation financière solide dans la durée, la Ville défend et met en œuvre les axes du projet municipal, qui constituent autant d'objectifs et d'engagements fermes :

- Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités,
- Anticiper, agir, adapter pour le climat et le vivant,
- Favoriser le dynamisme, la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale,
- Cultiver le collectif en impliquant les habitants et en soutenant les associations bisontines.

Le Compte administratif 2024 traduit, de manière chiffrée, les résultats concrets sur le terrain, avec :

- ✓ **un niveau d'investissement inédit, de 47,6 M€**, réalisé en parallèle d'un désendettement, confirmant le rôle de la Ville comme investisseur de premier ordre,
- ✓ **une accentuation des soutiens au fonctionnement et à la qualité des services publics**, que ce soit aux services municipaux, avec notamment un effort exceptionnel en faveur des régimes indemnitaires, ou au CCAS et à nos structures partenaires, associatives notamment,
- ✓ **la poursuite de la stabilité des taux de fiscalité communaux pour la 13^{ème} année consécutive** (et il en est de même en 2025) en soutien au pouvoir d'achat des citoyens et contribuables, et par la mise en œuvre d'une vraie action de sobriété et de respect de l'argent public.

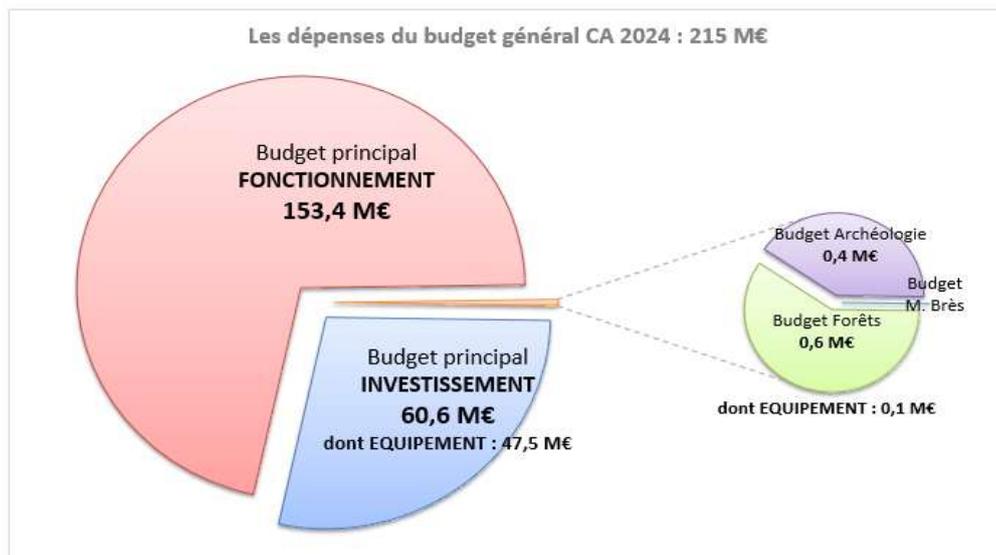
Le Compte administratif représente au total 215 M€ en 2024, pour prendre soin des Bisontines et des Bisontins, particulièrement les moins aisés, pour préserver et améliorer la qualité de vie, pour protéger un service public de qualité, de solidarité et de proximité, pour toujours renforcer le dynamisme et le développement de la Ville, et pour mener la transition.

LE BUDGET GENERAL DE LA VILLE comprend 5 budgets en 2024 : un budget principal et 4 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, 2 zones d'activités/lotissement.

Hors résultats de l'exercice précédent, les dépenses réelles du budget général ont représenté 215 M€.

- ✓ Les dépenses d'investissement s'élèvent à 60,7 M€, dont principalement 47,6 M€ au titre des dépenses d'équipement et 13 M€ pour le remboursement de la dette en capital.
- ✓ Le fonctionnement porte sur 154,3 M€ et est en progression de + 4,8 M€ par rapport à 2023.

La part du budget principal s'élève à 214 M€, les budgets annexes représentant quant à eux 1 M€.



LE BUDGET PRINCIPAL s'établit à 153,4 M€ en fonctionnement et 60,6 M€ en investissement.

Les dépenses d'équipement représentent 47,5 M€ pour le budget principal, soit une hausse de près de 2,9 M€ par rapport à 2023, et de 8,8 M€ par rapport à 2022.

Sur les 5 dernière années, la Ville aura investi plus de 200 M€.

En 2024, la Ville investit ainsi 81 € de plus par habitant que les villes de même taille en 2023, soit, rapporté au nombre total d'habitants, 10 M€ de plus que les villes équivalentes.

Cette forte augmentation des dépenses en faveur de l'équipement est d'autant plus notable qu'elle s'est accompagnée d'un désendettement pour la 2^{ème} année consécutive (- 9,3 M€ en 2024, après - 2,3 M€ en 2023), grâce à un programme important de cessions de patrimoine.

La Ville a mobilisé 3,7 M€ de recettes d'emprunt, en diminution de 7,5 M€ par rapport à 2023, et un remboursement de capital de 13 M€.

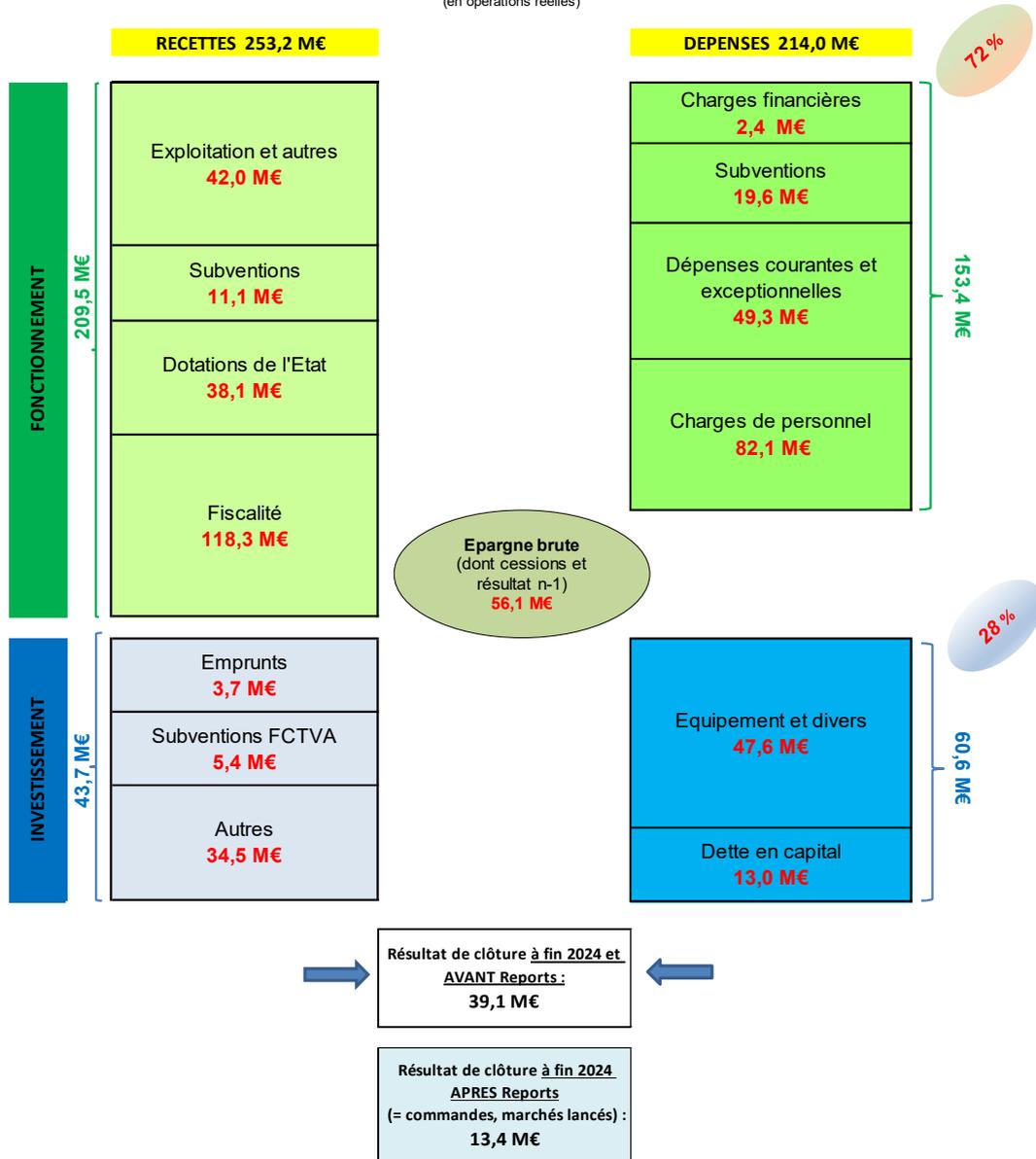
La capacité de désendettement s'élève à 2,2 ans, la Ville étant ainsi moins endettée que les villes de sa strate (4,3 ans en 2023).

L'épargne brute, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement de l'investissement. Elle s'élève en 2024 à 56,1 M€ (contre 43,6 M€ en 2023).

Hors cessions (7 M€), dont le montant a été exceptionnel cette année, et sur la base du seul exercice 2024 (hors résultat reporté), elle représente 37 M€ et reste robuste, en consolidation de + 2,6 M€ (soit + 7,5 %) par rapport à 2023.

Compte Administratif 2024

Budget principal
(en opérations réelles)



LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10, les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits réalisés en 2024 et par rapport à la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2024 (122 463 habitants).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

L'encours de dette au 31/12/2024 ne concerne que le budget principal et s'établit à 98 705 314,89 €. La Ville s'est désendettée en 2024 de 9,3 M€.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur. A partir de 2016, la Ville a fait le choix d'une neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Le détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **L'impact du budget pour la transition écologique**

L'article 191 de la Loi de Finances pour 2024, précisé par le décret du 16 juillet 2024, a introduit une nouvelle annexe au Compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de mesurer le choix d'investissement réalisés par les collectivités et leur impact sur les différents axes de la transition.

Axe 1° - Atténuation du changement climatique ;

Axe 2° - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° - Gestion des ressources en eau ;

Axe 4° - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

En 2024, l'obligation ne concerne que certaines dépenses d'investissement des budgets en M57 (budget principal, budget Forêts, budget Archéologie Préventive), uniquement sur l'axe « atténuation du changement climatique ». La Ville a fait le choix de réaliser l'analyse des dépenses d'investissement sur les 6 axes dès cette année.

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propre à la Ville et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens de la commune.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT. L'encours de dette garantie au 31 décembre 2024 s'élève à 49 305 774,91 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 9,51 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (comme le produit de revalorisation de pièces métalliques lors de crémation). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **L'identification des flux croisés (1)**

L'identification des flux croisés présente par section, en recettes et en dépenses, les mouvements financiers entre la Ville et Grand Besançon Métropole

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Ces taux sont restés stables en 2024, comme depuis 2011.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

(1) = Etats propres au Compte administratif

ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032	ANNEE 2033
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489			
SPL Territoire 25	2 323 060	1 672 446	683 907	480 379	480 379	480 379	480 379	480 379	480 379	480 379
Fondation Pluriel (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	22 372	22 816	23 269	23 730	24 201	24 681	25 171	25 671	26 180	26 699
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	87 219	87 219	87 219	62 111						
Emmaus	6 900	6 886	6 873	6 861	6 848	3 010				
Fondation Arc-en-Ciel	103 388	81 246	78 567	75 924	73 433	70 790	68 147	65 504	62 862	54 864
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168			
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 075	10 201	10 330	10 461	10 596	10 732	10 872	11 014	11 159	11 307
Sedia	212 999	211 707	122 588	33 472	33 549	33 631				
SEM Micropolis	41 839	41 441	41 044	40 646	40 249					
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Association de Gestion du CFA Hilaire de Chardonnet	111 558	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744
Adoma	80 642	80 515	74 540	74 413	74 287					
Loge.GBM	2 698 944	2 715 852	2 490 757	2 193 377	2 138 277	1 671 991	1 374 757	1 120 207	691 926	582 224
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	687 644	634 096	571 898	534 385	517 071	513 585	514 949	469 522	470 163	338 511
NEOLIA	1 813 399	959 713	940 345	938 203	941 646	945 123	948 635	952 181	951 514	955 092
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	183 537	184 715	185 915	187 136	188 379	174 455	175 743	177 054	178 389	156 114
ICF HABITAT NORD-EST	43 577	43 496	43 414	43 333	43 252	43 171	43 091	43 010	42 930	42 850
TOTAL GENERAL	8 784 068	7 258 008	5 866 322	5 210 089	5 077 824	4 477 207	4 078 337	3 619 480	3 190 438	2 922 976

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)												
SPL Territoire 25	360 284											
Fondation Pluriel (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036					
ADDSEA	27 229	27 769	28 320	28 882	29 455	30 040	30 636	31 244				
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort												
Emmaus												
Fondation Arc-en-Ciel	2 250											
Mutualité Française du Doubs												
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	11 458	11 611	9 944	8 279	8 442	8 608	8 778	8 950	9 127	9 306		
Sedia												
SEM Micropolis												
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	4 767						
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	18 286							
Association de Gestion du CFA Hilaire de Chardonnet	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	148 744	37 186	
Adoma												
Loge.GBM	586 248	380 086	341 514	277 915	200 447	168 520	169 716	122 967	115 331	82 866	71 477	68 419
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	295 883	297 727	299 593	301 482	303 396	285 987	265 646	266 849	66 901			
NEOLIA	945 556	949 217	893 660	801 601	803 469	805 351	789 242	779 341	781 178	783 027	784 890	557 149
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	130 612	115 837	46 930	11 733								
ICF HABITAT NORD-EST	20 167	20 109	20 051	19 993	19 936							
TOTAL GENERAL	2 654 624	2 077 294	1 914 949	1 724 822	1 638 419	1 550 089	1 461 797	1 358 095	1 121 281	1 023 944	893 553	625 568

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)												455 475
SPL Territoire 25												8 402 353
Fondation Pluriel (ex ADAPEI)												1 618 186
ADDSEA												478 365
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort												323 768
Emmaus												37 378
Fondation Arc-en-Ciel												736 975
Mutualité Française du Doubs												1 090 510
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte												201 248
Sedia												647 944
SEM Micropolis												205 219
La Maison du Peuple												127 351
Secours Populaire Français												297 564
Association de Gestion du CFA Hilaire de Chardonnet												2 974 888
Adoma												384 398
Loge.GBM	68 463	69 127	69 799	70 477	71 164	71 858	70 895	58 770	27 863	13 649	8 757	20 864 639
OPH du Département du Doubs - Habitat 25												7 635 287
NEOLIA	372 113	310 569	311 175	311 783	312 395	313 009	313 625	314 244	311 730	296 520	80 255	23 266 947
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon												2 096 549
ICF HABITAT NORD-EST												532 379
TOTAL GENERAL	440 575	379 696	380 973	382 261	383 558	384 866	384 520	373 015	339 594	310 169	89 012	72 377 424

**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2024**

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2025
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
10	01	10226	13 280,00 €
		10226 TAXE D'AMENAGEMENT	Sous-total 13 280,00 €
			Sous-total du chapitre 10 : 13 280,00 €
16			
Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
16	01	165	1 304,00 €
		165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	Sous-total 1 304,00 €
			Sous-total du chapitre 16 : 1 304,00 €
20			
Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
20	515	2031	301 085,30 €
20	632	2031	100 739,00 €
		2031 FRAIS D'ETUDES	Sous-total 401 824,30 €
20	020	2051	97 652,47 €
20	11	2051	38 017,00 €
20	515	2051	12 960,00 €
		2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Sous-total 148 629,47 €
			Sous-total du chapitre 20 : 550 453,77 €
204			
Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
204	020	2041511	128 694,01 €
204	515	2041511	0,76 €
		2041511 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 128 694,76 €
204	515	2041512	2 600,34 €
204	845	2041512	250 257,22 €
		2041512 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 252 857,56 €
204	515	2041582	69 999,00 €
		2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 69 999,00 €
204	338	20421	5 040,00 €
204	511	20421	8 513,90 €
		20421 DESORDRES MATERIELS DIVERS	Sous-total 13 553,90 €
204	30	20422	50 000,00 €
204	428	20422	135 000,00 €
204	515	20422	18 863,00 €
204	632	20422	75 000,00 €
		20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 279 863,00 €
			Sous-total du chapitre 204 : 743 058,22 €
21			
Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
21	515	2111	133 233,53 €
		2111 TERRAINS NUS	Sous-total 133 233,53 €
21	515	2112	452,00 €
		2112 TERRAINS DE VOIRIE	Sous-total 452,00 €
21	313	2115	14 986,70 €
21	515	2115	989 052,89 €
		2115 TERRAINS BATIS	Sous-total 1 004 039,59 €
21	511:2121	2121	31 655,76 €
		2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	Sous-total 31 655,76 €
21	212	2128	480,00 €
21	348	2128	292 133,47 €
21	511	2128	86 044,43 €
		2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	Sous-total 378 657,90 €
21	025	21316	52 394,48 €
		21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	Sous-total 52 394,48 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2025
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
21	020 21351		2 727 682,17 €
21	11 21351		31 935,40 €
21	211 21351		100 379,37 €
21	212 21351		27 323,84 €
21	213 21351		164 825,17 €
21	23 21351		6 323,02 €
21	312 21351		438 790,08 €
21	313 21351		10 004,79 €
21	314 21351		366 414,78 €
21	316 21351		100 441,05 €
21	321 21351		138 130,09 €
21	322 21351		497 167,38 €
21	323 21351		229 668,55 €
21	325 21351		1 933,30 €
21	338 21351		795 809,90 €
21	348 21351		39 450,91 €
21	422 21351		195 296,91 €
21	425 21351		2 989 222,69 €
21	511 21351		539 108,72 €
21	515 21351		80 798,55 €
21	632 21351		129 733,24 €
		21351 BATIMENTS PUBLICS	Sous-total 9 610 137,91 €
21	020 2138		14 760,00 €
		2138 AUTRES CONSTRUCTIONS	Sous-total 14 760,00 €
21	845 2152		50 000,00 €
21	947 2152		12 595,92 €
		2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	Sous-total 62 595,92 €
21	020 21538		36 945,53 €
		21538 AUTRES RESEAUX	Sous-total 36 945,53 €
21	020 215738		93 900,00 €
21	722 215738		237,00 €
21	847 215738		768,00 €
		215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	Sous-total 94 905,00 €
21	020 2158		391 449,30 €
21	213 2158		1 850,85 €
21	312 2158		2 263,09 €
21	314 2158		21 870,00 €
21	316 2158		2 281,18 €
21	321 2158		5 645,11 €
21	338 2158		4 734,84 €
21	422 2158		4 371,40 €
21	425 2158		8 800,04 €
21	511 2158		52 036,59 €
21	722 2158		35 308,80 €
		2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 530 811,00 €
21	312 21611		8 835,00 €
21	314 21611		99 292,00 €
		21611 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 108 127,00 €
21	313 21621		8 135,89 €
21	314 21621		53 341,40 €
		21621 BIENS SOUS-JACENTS	Sous-total 61 477,29 €
21	020 21828		1 070 530,57 €
		21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	Sous-total 1 070 530,57 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2025
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

		Imputation	Montant vote
Chap.	Fc.	Nature	
21	020 21838		58 062,05 €
21	338 21838		85 000,00 €
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			Sous-total 143 062,05 €
21	213 21841		11 888,97 €
21	281 21841		5 449,73 €
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBIERS SCOLAIRES			Sous-total 17 338,70 €
21	020 21848		75 000,33 €
21	313 21848		12 475,11 €
21	314 21848		24 935,21 €
21	316 21848		70 813,13 €
21	338 21848		44 972,82 €
21	348 21848		5 513,51 €
21	422 21848		38 429,78 €
21848 AUTRES MATERIELS DEURE D'ETABLISSEMENTS			Sous-total 272 139,67 €
21	020 2188		7 213,62 €
21	11 2188		50 453,80 €
21	211 2188		3 080,87 €
21	212 2188		536,34 €
21	213 2188		2 888,29 €
21	281 2188		58 538,90 €
21	30 2188		7 488,80 €
21	313 2188		24 587,09 €
21	314 2188		273 212,62 €
21	317 2188		78 083,44 €
21	321 2188		7 827,50 €
21	322 2188		1 836,00 €
21	323 2188		52 431,80 €
21	325 2188		3 242,44 €
21	338 2188		14 049,88 €
21	348 2188		71 568,36 €
21	422 2188		22 838,81 €
21	515 2188		110 583,82 €
21	70 2188		110 233,00 €
21	722 2188		533 280,80 €
21	78 2188		84,78 €
2188 AUTRES			Sous-total 1 433 627,16 €
			Sous-total du chapitre 21 : 15 057 391,26 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2025
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap		Fct		Imputation		Montant voté
				Nature		
23	511	2312				4 735,47 €
		2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				Sous-total 4 735,47 €
23	020	2313				437 478,84 €
23	212	2313				3 284 063,27 €
23	213	2313				144 104,14 €
23	281	2313				26 575,31 €
23	311	2313				345,79 €
23	312	2313				716 671,05 €
23	313	2313				8 300,71 €
23	314	2313				339 522,67 €
23	315	2313				132 735,68 €
23	317	2313				380 502,93 €
23	321	2313				849 026,28 €
23	323	2313				652 025,11 €
23	325	2313				47 980,26 €
23	338	2313				235 485,49 €
23	348	2313				2 158,14 €
23	422	2313				892 444,02 €
23	424	2313				128 157,21 €
23	428	2313				75 992,72 €
23	515	2313				1 015 390,32 €
		2313 CONSTRUCTIONS				Sous-total 9 379 989,92 €
23	281	2315				345,24 €
23	515	2315				1 467,64 €
		2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				Sous-total 1 812,88 €
23	312	238				33 000,00 €
23	632	238				0,45 €
		238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES				Sous-total 33 000,45 €
23						Sous-total du chapitre 23 : 9 419 518,72 €
Chap		Fct		Imputation		Montant vote
				Nature		
45811	23	4581				87 793,38 €
		4581 OPERATIONS SOUS MANDAT				Sous-total 87 793,38 €
45811						Sous-total du chapitre 45811 : 87 793,38 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT						25 872 999,35 €

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Collectivité **VILLE DE BESANCON**
 Exercice budgétaire **2025**
 Budget **BUDGET PRINCIPAL**
 Section **INVESTISSEMENT**
 Sens **RECETTE**

Chap	Fct	Imputation		Montant voté
		Nature		
27	01	27036		150 000,00 €
		27036 CCAS ET CAISSE DES ECOLES		<i>Sous-total 150 000,00 €</i>
27				<i>Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT				150 000,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET FORETS
Section INVESTISSEMENT
Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

Chap. Fct.		Imputation Nature	Montant voté
21	2128		23 034,98 €
		2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	Sous-total 23 034,98 €
21	2151		26 088,85 €
		2151 RESEAUX DE VOIRIE	Sous-total 26 088,85 €
21	2158		1 514,16 €
		2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	Sous-total 1 514,16 €
21			Sous-total du chapitre 21 : 50 637,99 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT			50 637,99 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET FORETS
Section INVESTISSEMENT
Sens RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**



Collectivité : VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire : 2025
Budget : BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section : INVESTISSEMENT
Sens : DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

		Imputation	Montant voté
Chap.	Fct.	Nature	
21	21828		21 907,25 €
		21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	Sous-total 21 907,25 €
21			Sous-total du chapitre 21 21 907,25 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT			21 907,25 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
Section INVESTISSEMENT
Sens RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**



Collectivité | VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire | 2025
Budget | BUDGET LOT MONTARMOTS
Section | FONCTIONNEMENT
Sens | RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

		Imputation	Montant voté
Chap	Fct	Nature	
70	7015		163 640,00 €
		<i>7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES</i>	<i>Sous-total 163 640,00 €</i>
<i>70</i>			<i>Sous-total du chapitre 70: 163 640,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT			163 640,00 €

Collectivité | VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire | 2025
 Budget | BUDGET LOT MONTARMOTS
 Section | FONCTIONNEMENT
 Sous | DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024

Chap	Fct	Imputation		Montant vote
			Nature	
011	6046			34 300,00 €
			6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	<i>Sous-total 34 300,00 €</i>
011	605			89 047,54 €
			605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	<i>Sous-total 89 047,54 €</i>
011	608			29 584,83 €
			608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	<i>Sous-total 29 584,83 €</i>
011				<i>Sous-total du chapitre 011 : 152 932,37 €</i>
TOTAL DES REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT				152 932,37 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section FONCTIONNEMENT
Sens RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**

		Imputation	Montant voté
Chap.	Art.	Nature	
70	7016		436 080,00 €
		7016 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	Sous-total 436 080,00 €
70			Sous-total du chapitre 70 : 436 080,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT			436 080,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2025
Budget BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section FONCTIONNEMENT
Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 024**



RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	25 872 999,35
BUDGET FORETS	
INVESTISSEMENT	50 637,99
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	
INVESTISSEMENT	21 907,25
Sous-total INVESTISSEMENT	25 945 544,59
BUDGET LOTISSEMENT SECTEUR MONTARMOTS	
FONCTIONNEMENT	152 932,37
Sous-total FONCTIONNEMENT	152 932,37
TOTAL GENERAL	26 098 476,96

Besançon, le
Madame la Maire,

13 JAN. 2025



Anne VIGNOT

**RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024**

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	150 000,00
Sous-total INVESTISSEMENT	150 000,00
BUDGET ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	
FONCTIONNEMENT	436 080,00
BUDGET LOTISSEMENT SECTEUR MONTARMOTS	
FONCTIONNEMENT	163 640,00
Sous-total FONCTIONNEMENT	599 720,00
TOTAL GENERAL	749 720,00

Besançon, le **13 JAN. 2025**
Madame la Maire,



Anne VIGNOT